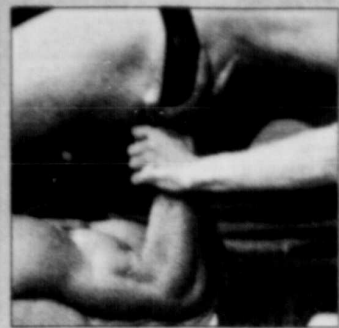




Soulcalibur II,
le jeu de
l'heure B 1



Testez vos
connaissances
sur le Cirque
du Soleil B 3

La belle et le bum
de Télé-Québec
B 3



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2003

Isabel se déchaîne sur la côte Est



De puissantes vagues ont déferlé sur ces maisons d'Avalon, au New Jersey.

L'ouragan a déjà fait ses premières victimes

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — L'ouragan Isabel a frappé hier la côte atlantique des États-Unis avec des vents violents et des pluies diluviennes, faisant trois victimes et privant d'électricité quelque 2,5 millions de personnes. Washington, la capitale, est transformée en ville morte.

En Caroline du Nord, un employé d'une compagnie d'électricité a été électrocuté alors qu'il rétablissait le courant et plusieurs habitations ont été détruites ou inondées. Les pluies diluviennes ont également entraîné la mort de deux motocyclistes en Virginie et dans le Maryland.

C'est aujourd'hui cependant que la capitale fédérale s'attend à être frappée de plein fouet. Mais dès hier après-midi, les retombées de l'ouragan étaient notables. Dans l'agglomération de Washington, quelque 24 000 foyers étaient en effet privés d'électricité, dont seulement 2000 en ville.

Les premières bourrasques d'Isabel ont renversé les arbres, entraînant des coupures d'électricité et la fermeture de la plupart des bureaux fédéraux.

Juste avant la tombée de la nuit, des vents de 64 km/h avec des rafales de 88 km/h ont commencé à souffler à Washington, selon les services météorologiques nationaux. La capitale américaine a été désertée. Les bus et métros ont été suspendus à 11 h, heure locale, et l'aéroport national a été fermé dans l'après-midi. La plupart des administrations et des écoles étaient fermées.

Les autorités de la capitale américaine avaient fait preuve d'une grande prudence, paralysant l'agglomération



À Virginia Beach, ce trio a dû s'entraider pour faire face aux vents de 160 km/h.

Voir OURAGAN en A 2 >

MARIAGE GAI

Martin ne remet pas en cause les choix du ministre Cauchon

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Non, Paul Martin ne recule pas sur la question du mariage gai à la toute veille du début du vote pour le choix du prochain chef du Parti libéral demain.

Le favori à la succession du premier ministre Jean Chrétien a fermement refermé le couvercle sur la machine à rumeurs telles que répercutées à la une de certains quotidiens anglophones, hier, à la suite des indications contraires lancées la veille par la ministre de la Santé, Ann McLellan, à la sortie du caucus hebdomadaire des

députés libéraux. Le gouvernement actuel a choisi la bonne stratégie pour répondre aux décisions des tribunaux de trois provinces, a-t-il dit en point de presse, et lui-même ne remet pas en cause les choix du ministre de la Justice, Martin Cauchon.

S'il devient premier ministre, ce qui se confirmera cette fin de semaine à la sui-

te du vote des quelque 530 000 membres en règle du PLC, il tiendra un vote libre aux Communes, lorsque viendra le moment de prendre une décision finale, au cours de la prochaine année.

« J'ai été très clair, a-t-il dit, j'appuie sans équivoque l'approche du gouvernement », pour laquelle il a voté mardi, alors que la motion de l'Alliance canadienne pour le mariage traditionnel a été battue de justesse, par 137 contre 132.

L'ancien ministre des Finances a corrigé le tir à la suite d'une longue intervention sur l'économie devant plus

Voir MARTIN en A 2 >

ROBERT-GIFFARD

Finis les abus

L'administration entend appliquer les recommandations du comité d'experts

LOUISE LEMIEUX
Lemieux@lesoleil.com

■ L'incident du patient laissé en isolement dans ses excréments durant six jours au Centre hospitalier Robert-Giffard a valu des critiques cinglantes à la direction de la part d'un comité de trois experts. L'administration de l'hôpital a déjà enclenché bon nombre des recommandations de ce comité.

« On a pris le taureau par les cornes. Les enquêteurs nous mettent la barre haute, nous sommes prêts à relever le défi », dit le directeur Michel Gervais.

Mais si les experts mandatés par le conseil d'administration considèrent l'incident comme un cas isolé, ils concluent à une administration déficiente, à un leadership médical fuyant et à une justification de certains abus envers les usagers.

Dorénavant, chaque cas de patient isolé ou mis en contention est revu quotidiennement par la Direction des services infirmiers. Aucune forme d'abus envers les usagers n'est tolérée, et les employés devront dénoncer toute parole ou acte abusif envers les usagers.

« Nous avons appris notre leçon (avec l'incident de janvier) et nous en profitons pour faire un ménage chez nous et rassurer le public », affirme encore M. Gervais.

En janvier 2003, un déficient intellectuel du G-32 a été isolé durant six jours dans des conditions inacceptables. Les intervenants espéraient ainsi convaincre ce patient de cesser de s'enduire de ses excréments. L'odeur qui se dégageait de la chambre du patient était telle que des serviettes avaient été placées dans le bas de la porte. Cet isolement était illégal parce qu'il n'avait pas été entériné par un médecin.

L'incident a fait beaucoup de bruit au printemps, et a suscité beaucoup d'interrogations sur le traitement des personnes soignées dans les hôpitaux psychiatriques. Une enquête policière a été menée, mais aucune accusation n'a été portée encore.

Les trois experts externes, Aline Lavoie, Jean-Jacques Camera et le D Jean-Bernard Trudeau, ont analysé les procédures existantes et fait plusieurs entrevues dans l'établissement.

Comment expliquer qu'un tel incident soit survenu ? Les

Voir ABUS en A 2 >

À LIRE AUSSI :

- L'incident de janvier hante l'établissement Page A 3
- La loi du silence ne sévit plus Page A 3

« Nous sommes prêts à relever le défi »

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Éditorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 4	Petites annonces	S 11
Bridge	S 15	Québec / Canada	A 9
Capitale et régions	A 6	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 6
Divertissements	B 7	Télévision	B 4

LA MÉTÉO

Maximum 24, minimum 12

Ciel variable en matinée, plus de nuages en après-midi. Demain, plutôt nuageux avec quelques averses. Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 13,0 mm Lan dernier: 63,0 mm
Cet été: 459,0 mm L'été dernier: 309,6 mm

QUÉBEC,
107^e ANNÉE, N° 259
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES

VENDREDI



65¢ PLUS TAXES

27657 00075 9



Paul Martin

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Totalement tomates



Les états des marchés en débordent, les potagers ont été généreux, c'est la saison des récoltes et notamment des tomates. Dans sa série Découvertes pour le cahier Plaisirs, notre collaboratrice Anne Desjardins traite de la valeur nutritive de la tomate et nous propose de nombreux trucs et recettes.

Dans le cahier Plaisirs

Réformer l'État québécois



Les gouvernements se succèdent et tentent à tour de rôle de transformer l'État québécois. Il en est ainsi depuis le milieu des années 80. Voici que le gouvernement Charest s'attaque à son tour à la réingénierie de l'État.

Dans le cahier Zoom

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270	
Petites annonces	844-4444	
Promotion	686-3342	
Publicité détaillants	686-3435	
Publicité générale	686-3270	
Rédaction	686-3394	
Renseignements	686-3233	

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

MARTIN

Suite de la Une

de 1000 personnes, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. S'il n'a pas glissé mot du sujet dans un discours dénué de toute saveur partisane, M. Martin a cependant dû répondre aux questions des journalistes sur le sujet de l'heure dans le monde politique fédéral.

La sortie de M^{me} McLellan, une de ses plus ferventes partisans et donnée d'avance comme un des piliers d'un futur gouvernement Martin, avait été considérée par plusieurs comme un message de ce dernier. Selon elle, le futur premier ministre ne serait pas lié par l'avant-projet de loi déposé par le gouvernement actuel.

M. Martin a de nouveau évoqué le fait qu'il étudierait « plusieurs options » comme « l'union civile et la possibilité d'autres options qui n'ont pas été discutées parce qu'on n'a pas eu le débat. Il faut vraiment donner la chance à ceux qui ont d'autres options à proposer », a-t-il dit.

La solution finale devra cependant à ses yeux respecter la liberté de religion, ne pas utiliser la clause dérogatoire et respecter la Charte des droits.

Son discours, qui se voulait un large exposé sur les projets dans le secteur économique, a à peine effleuré sa future politique budgétaire, et ce, surtout pour insister sur la réduction du fardeau de la dette nationale.

« Une dette moins lourde est absolument essentielle si nous voulons garder les taux d'intérêt bas, baisser les impôts et fournir un maximum de flexibilité pour parer aux imprévus du marché international », a dit M. Martin.

« Concrètement, cela veut dire maintenir le ratio dette-PIB sur une pente descendante, de 71 % où il était en 1997 en passant à 40 % où il est aujourd'hui, vers le ratio de 25 % dont profitait le Canada à la fin des années 60. »

Mais interrogé sur ses projets plus concrets comme les impôts, M. Martin a gardé son jeu dans sa manche et refusé de s'aventurer sur ce terrain. Il ressort cependant de ses propos que son type de gestion des finances publiques pendant neuf ans se poursuivrait sous sa gouverne en tant que premier ministre.

« Les gouvernements ne doivent pas oublier les leçons d'une gestion fiscale prudente, a-t-il affirmé. Cela veut dire toujours conserver une mainmise sur les dépenses, mais spécialement lors des périodes incertaines que vit l'économie mondiale. »

« Cela veut dire un engagement envers une révision continue des programmes. Cela veut dire se concentrer sur les résultats, sur l'amélioration des programmes qui fonctionnent et la fin de ceux qui ne fonctionnent pas. » Les priorités demeurent à ses yeux la santé et l'éducation.

Le gouvernement doit jouer un rôle de « catalyseur » dans la nouvelle économie, « mais il ne peut s'agir de la réponse ultime », a dit M. Martin. Ce dernier a invité au passage les régimes de retraite canadiens à investir plus dans le capital de risque, où ils ne fournissent que 20 % des fonds au Canada contre 50 % aux États-Unis.

M. Martin n'a cependant pris aucun engagement envers les municipalités, malgré un appel pressant du président de la Chambre de commerce, Benoît Labonté, dans sa présentation.

ABUS

Suite de la Une

cinq unités de déficience intellectuelle fonctionnaient en vase clos dans l'hôpital, « pratiquement sans contrôle » depuis plusieurs années. Les autorités, à tous les niveaux de l'organisation, ont abdiqué leurs responsabilités », lit-on dans le rapport.

Une fois l'incident connu, la direction de l'hôpital s'est empêtrée dans l'erreur en tardant à réagir.

On a mis quatre mois avant de sanctionner les éducateurs, les infirmières et les deux cadres responsables de l'incident. Aucune mesure d'encaissement efficace n'a été mise en place dans le secteur de la déficience intellectuelle. Pire encore, des mesures d'isolement illégales se sont poursuivies dans ce secteur, notent les auteurs.

« La situation de crise qui est appa-

ruée dans le secteur de la déficience intellectuelle n'a pas été contrôlée a priori. Nous constatons qu'à tous les niveaux hiérarchiques, les gestionnaires, consciemment ou non, ont choisi d'éviter le problème », constatent les enquêteurs.

ABUS ENVERS LES USAGERS

Selon les trois enquêteurs, l'incident du G-32 était un « acte isolé ». Ils ont rencontré au cours de leur investigation des gens respectueux des usagers et passionnés de leur métier. Mais ils ont aussi trouvé différentes formes d'abus envers les usagers : menaces de faire appel à la sécurité ou à l'isolement, tutoiement des usagers, force excessive pour la mise en isolement sont autant de formes d'abus qui doivent être éliminées, selon ces experts.

Tous les employés se sont dits choqués devant des comportements abusifs envers la clientèle, mais plusieurs ont excusé les impatiences agressives

occasionnelles de certains collègues par la lourdeur de la clientèle. « Selon nous, ce genre de raisonnement doit disparaître, car il porte en lui les germes d'une certaine légitimité par rapport à la violence faite aux usagers », estiment les experts.

L'administration de l'hôpital est déterminée à ne plus tolérer aucune forme d'abus envers les usagers, autant de la part du personnel que des fournisseurs de l'établissement.

« Ici, les cas difficiles sont parfois comme du sport extrême. Mais ces cas lourds ne sont pas une excuse, c'est vrai, admet Michel Gervais. Dorénavant, si quelqu'un est témoin d'un abus, ce sera son devoir de le dévoiler. En dépit de sa solidarité avec les autres travailleurs. »

MÉDECINS ÉCORCHÉS

Les trois enquêteurs ont examiné, au hasard, des plans de soins mis au point par les médecins et les profes-

sionnels. « Nous avons consulté des plans d'intervention inadéquats, incomplets, confus, voire dangereux pour les usagers. Nous avons constaté que les standards varient d'un secteur à l'autre. »

L'application de la procédure d'isolement et de la contention n'est pas comprise de la même façon par tous, notent les enquêteurs. « ... des pratiques médicales disparates se sont développées avec le temps... sans que des mesures significatives soient prises pour les corriger rapidement. »

Pour remédier à cette lacune, un colloque sur la loi régissant les contentions et l'isolement sera organisé dans l'hôpital afin de mettre les connaissances à jour.

Le Centre hospitalier Robert-Giffard a l'intention d'inviter les enquêteurs à revenir dans l'établissement à trois reprises dans la prochaine année, afin de s'assurer que leurs recommandations sont respectées.

OURAGAN

Suite de la Une

plusieurs heures avant la première goutte de pluie.

Le président George W. Bush s'est réfugié à Camp David. Le centre de l'ouragan a atteint la Caroline du Nord, à quelque 500 km à l'est de Washington, vers 13 h, selon le Centre national des ouragans. Avec des vents atteignant 150 km/h, il remontait vers le nord-ouest à une vitesse moyenne de 30 km/h.

Plus d'un million de foyers étaient privés d'électricité dans l'est des États-Unis, dont 935 000 en Virginie et plus de 93 000 en Caroline du Nord, selon les compagnies d'électricité locales.

En Virginie, les zones touchées sont principalement celles « situées près des côtes de la baie de Chesapeake », qui comptent 600 000 foyers dans le noir, a précisé Jeff Zidonis, porte-parole de la société Dominion.

L'ouragan, classé en catégorie cinq dimanche sur l'échelle Saffir-Simpson, le niveau le plus élevé, se maintenait à peine à la catégorie deux hier et devait encore s'affaiblir après avoir touché le continent.

Washington avait décrété à son tour l'état d'urgence mercredi soir, après les États de Virginie, de Caroline du Nord et du Maryland, permettant ainsi de recevoir une aide fédérale en cas de dégâts importants.

Les fonctionnaires de la ville avaient reçu la consigne de ne pas se rendre au travail hier et aujourd'hui, tout comme quelque 350 000 employés des administrations fédérales.

La grande majorité des écoles et des universités de l'agglomération ont également fermé leurs portes pour éviter tout risque.

La Chambre des représentants a achevé sa session plus tôt que prévu

afin de permettre aux parlementaires de quitter la capitale hier soir.

Les compagnies aériennes ont dû annuler plus de 1500 vols, au départ ou à l'arrivée, selon un communiqué de l'administration de l'aviation civile américaine (FAA). Une vingtaine d'aéroports du nord-est, du sud et du centre du pays ont ainsi fonctionné au ralenti hier.

La compagnie ferroviaire Amtrak a interrompu le trafic sur tout son réseau reliant Washington par le sud.

Par ailleurs, de nombreuses manifestations sportives ont été annulées

ou avancées pour éviter l'ouragan.

De plus, le secrétaire d'État Colin Powell a annulé son voyage à Stockholm, où il devait assister à la cérémonie funèbre organisée en mémoire de la ministre suédoise des Affaires étrangères, Anna Lindh.

Isabel devrait conserver son statut d'ouragan pendant 24 heures après avoir touché le continent. Elle devrait remonter vers le nord, à travers la Caroline du Nord et la Virginie, puis traverser l'ouest de la Pennsylvanie et de l'État de New York avant de se dissiper demain vers le Canada.

En Ontario, le commissaire à la sécurité publique, le D^r James Young, a déclaré que les services d'urgence étaient prêts pour affronter la tempête. Mais il a quand même invité la population à faire des provisions en cas de panne de courant.

Les précipitations seront les plus importantes dans le nord de la province, entre Sudbury et Moosonee, et dans le nord du Québec, notamment dans la région de la baie James. Mais le sud de l'Ontario et la vallée du Saint-Laurent devraient échapper au plus fort de la tempête.

CONTEMPORAINE



LA VESTE BROCCART COLLIER RENARD

Elle est signée Mackage cette extraordinaire veste, cintrée à la perfection, en broccart paisley, jouant sur les riches effets de couleurs dorées et chocolatées. ceinturée de cuir marron. Tp.p.m.g. 775.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

cyberpresse.ca/soleil

Suivez
l'actualité

ABONNEN-VOUS

LE SOLEIL
686-3344
1 866 686-3344

Résultats		GAGNANTS		LOTS	
649	Tirage du 2003-09-17	6/6	0	2 000 000,00 \$	
		5/6+	7	60 924,10 \$	
		5/6	180	1 895,40 \$	
06 11 13 30 31 37		4/6	10 265	63,70 \$	
		3/6	202 446	10,00 \$	
Complémentaire: (34)		Ventes totales:		10 816 863 \$	
		Prochain gros lot (appr.):		5 000 000 \$	
0633	Tirage du 2003-09-17	6/6	1	1 000 000,00 \$	
		5/6+	1	50 000,00 \$	
		5/6	15	500,00 \$	
10 15 19 20 29 32		4/6	1 076	50,00 \$	
		3/6	19 036	5,00 \$	
Complémentaire: (14)		Ventes totales:		546 215,00 \$	
05	Tirage du 2003-09-18	05 13 20 74	Compl. (56)		
676	Tirage du 2003-09-18	676	NUMÉRO: 042056		
6446	Tirage du 2003-09-18	6446	NUMÉRO: 144290		
03 04 10 15 16 17 19 21 22 31	Tirage du 2003-09-18	03 04 10 15 16 17 19 21 22 31			
38 42 44 45 47 57 61 62 67 69		38 42 44 45 47 57 61 62 67 69			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.					
En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-0, cette dernière a priorité.					
SUPER 7	PROCHAIN GROS LOT BONI	17 500 000 \$			
	LE 19 SEPTEMBRE 2003				

ACTUALITÉS

PROSTITUTION JUVÉNILE

Pas de filière africaine à Laval

Les allégations seraient « sans fondement », selon la police

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ Les allégations voulant qu'une filière africaine de l'Université Laval sévisse depuis le démantèlement du réseau de prostitution juvénile seraient « sans fondement », selon la police de Québec.

Le service de police aurait déjà reçu des informations de même nature dans le passé, mais l'enquête n'aurait « rien donné de concluant ». « On n'a rien qui nous laisse croire qu'il y a une filière africaine à l'Université Laval. Ce matin (hier), la direction du Service s'est assurée auprès des responsables du dossier d'enquête qu'aucune information récente ne nous avait été transmise à cet effet », a indiqué hier le capitaine André Fillion, de la direction du Service des communications de la police de Québec.

Mercredi soir, TVA rapportait que deux familles de victimes du réseau de prostitution juvénile souhaitaient une enquête sur la présence alléguée d'une « filière africaine de l'Université Laval » qui harçèlerait leurs adolescentes depuis la mise à l'écart du Wolf Pack. Le *Journal de Québec* a publié la même nouvelle dans son numéro d'hier. Dans les deux cas, les journalistes ont fait état d'une lettre que les parents inquiets auraient expédiée au ministre de la Justice, au maire de Québec, au directeur du Service de police et à l'enquêteur Roger Ferland. « Personne au service de police n'a encore reçu la lettre », a fait savoir hier le capitaine Fillion.

Pour l'heure, la police de Québec n'a pas l'intention d'enquêter sur ces allégations « sans fondement ». « Bien entendu, la direction invite les personnes qui détiennent toute information permettant de faire progresser quelque enquête que ce soit à communiquer avec notre service. La

ligne 641-AGIR est toujours à la disposition des citoyens », a réitéré le capitaine Fillion.

Les reportages de TVA et du *Journal de Québec* sur la présence alléguée d'une filière africaine à l'Université Laval ont « surpris » les étudiants africains interrogés par LE SOLEIL. « Je ne crois pas que ce soit possible », a commenté Constant Nwentsa Tatsambon, de l'Association des étudiants camerounais de l'Université Laval.

Président de l'Association des Maliens de Québec et étudiant à l'Université Laval, Fomba Abdoul Kassin n'a pas apprécié les propos véhiculés par

« Je trouve ça dommage qu'on avance des choses comme ça sans preuve. Ça nous donne une mauvaise réputation », a déploré M. Kassin, qui compte organiser sous

« Je trouve ça dommage qu'on avance des choses comme ça sans preuve », dit le président de l'Association des Maliens

peu une rencontre entre tous les étudiants africains du campus. « Il faut absolument réagir et dénoncer ces allégations. »

Le président de l'Association des étudiants rwandais de l'Université Laval, Pierre Claver Havuginama, s'est lui aussi dit « outré » de l'attitude de deux médias. « C'est aberrant qu'on ait sali une communauté à partir des allégations de deux personnes. Ils (les médias) sont allés trop loin, et on va prendre des mesures pour répliquer à ça. »

JAMAIS ENTENDU PARLER

À la direction de l'Université Laval, on dit n'avoir jamais entendu parler d'une quelconque filière africaine



À la direction de l'Université Laval, on dit n'avoir jamais entendu parler d'une quelconque filière africaine impliquée dans la prostitution juvénile.

implicite dans la prostitution juvénile. « Je me suis informée auprès du service de sécurité, et jamais on n'a entendu parler de quoi que ce soit de ce genre », a indiqué Valérie Reuillard, du Service des communications de l'Université Laval.

Même son de cloche du côté de la Fraternité des policiers de Québec, qui affirmait mercredi que d'autres « cellules » avaient pris le relais du Wolf Pack depuis le démantèlement du réseau de prostitution juvénile. « Personne ne m'a parlé d'une filière

africaine », a indiqué le vice-président de la Fraternité, Bernard Lerhé.

Le détective Lerhé n'a malheureusement pas voulu élaborer sur les fameuses « cellules » qui fonctionneraient encore. « Je ne serai pas plus précis parce que ce sont des informations que je voudrais voir enquêtées. Les enquêteurs ont reçu beaucoup d'informations sous le sceau de la confidentialité. Par ailleurs, la direction a tout ce qu'il faut pour répondre à vos questions. Si le chef de police n'est pas au courant, c'est inquiétant. »

En pleine négociation d'une première convention collective, la Fraternité des policiers de Québec a dénoncé mercredi la décision du service de police d'affecter les enquêteurs qui ont travaillé au projet Scorpion à d'autres tâches. « On voudrait que Scorpion devienne une escouade permanente », disait M. Lerhé. Le chef Daniel Langlais soutient pour sa part que le projet a été arrêté parce que le service de police ne reçoit plus, à l'heure actuelle, d'informations voulant que le recrutement se continue.

ROBERT-GIFFARD L'incident de janvier hante toujours l'établissement

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

Tous les employés de Robert-Giffard se sont sentis ébloués par l'incident de janvier, le directeur Michel Gervais y compris.

« Il y a plein de monde ici qui fait de l'excellent travail. Ils ont été surpris, choqués. Leur fierté en a pris un coup. À moi aussi on m'a demandé ce que faisait un ancien recteur d'université à la tête de Robert-Giffard », se rappelle Michel Gervais.

« L'impact de ces événements a eu un effet dévastateur, démoralisateur. Tout le monde est tombé à terre », ajoute Alain Rioux, psychologue dans l'établissement.

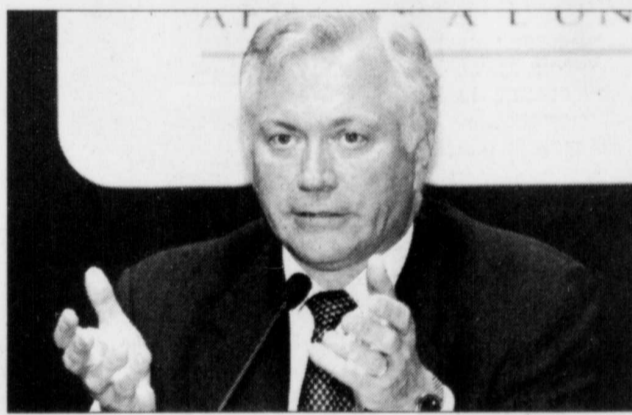
L'incident a provoqué des remises en question chez les intervenants, devenus hésitants à recourir à l'isolement ou à la contention, même

dans les cas où il fallait le faire pour protéger le patient.

Pour remonter le moral des troupes, et pour montrer que des choses intéressantes se font à Robert-Giffard, la direction des communications de l'établissement a ouvert ses portes aux médias durant deux jours.

Ironiquement, l'unité G-32 dans laquelle l'usager déficient intellectuel a été isolé durant six jours ne relève plus de Robert-Giffard, qui se consacre dorénavant exclusivement à la maladie mentale. Le G-32 et quatre autres unités regroupant des déficients intellectuels sont maintenant sous la responsabilité du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDIQ).

« La première chose que nous avons faite (en prenant la responsabilité administrative des quatre unités),



Le directeur Michel Gervais

c'est de clarifier la ligne de responsabilité. Nous avons revu la structure organisationnelle des unités », explique Renaud Cloutier, porte-parole du CRDIQ.

Aucun cas d'isolement ou de contention ne peut être fait sans l'accord d'un cadre. De telles mesures ne sont jamais appliquées pour corriger un usager, mais seulement pour l'empêcher de se blesser ou de blesser les autres lorsqu'il est en crise, assure M. Cloutier.

Les 88 déficients intellectuels, qui vivent encore à Robert-Giffard, doivent tous être désinstitutionnalisés au cours des prochains mois. Le changement de vie inquiète les déficients qui devront s'habituer à vivre dans des maisons supervisées. Il trouble aussi les éducateurs qui devront travailler à l'extérieur de l'hôpital.

La loi du silence ne sévit plus

Un employé, coupable de fellation avec un usager, a été congédié

La tolérance zéro en cas d'abus envers les usagers à Robert-Giffard prend tout son sens : un employé, coupable de fellation avec un usager, a été congédié il y a deux jours.

Une infirmière a dénoncé l'incident, survenu le mois dernier. L'employé a aussitôt été suspendu. Une fois l'enquête terminée et les faits vérifiés, il a été congédié.

« C'est la preuve que la loi du silence, ça ne marche plus à Robert-Giffard. Dès que quelque chose se passe, on réagit », affirme Andrée Lafleur, responsable des communications. Maintenant, c'est normal de dénoncer, parce que les employés se sentent appuyés par la direction », poursuit-elle.

L'infirmière qui a pris l'employé littéralement les culottes à terre a cependant demandé de changer d'unité de travail. Ce qui lui a été accordé.

Un autre employé a démissionné récemment, cette fois parce qu'il aurait volé des barbituriques dans son unité. « Dès que l'infirmière s'est rendu compte qu'il manquait des barbituriques, elle a avisé la sécurité et l'administration. L'employé soupçonné a nié, mais peu après il nous a envoyé sa lettre de démission. L'affaire est entre les mains de la police », dit M^{me} Lafleur.

Ces incidents, rapportés par Radio-Canada hier, prouvent qu'à Robert-Giffard, « il n'y a plus rien qui traîne. Comme ça aurait dû être le cas en janvier », conclut M^{me} Lafleur, en faisant allusion à l'isolement d'un usager déficient intellectuel qui a finalement été dénoncé, mais seulement après six jours.

L'incident de janvier a donné lieu à une enquête menée par trois enquêteurs externes qui ont remis un rapport dur envers les directions administratives et médicales. La direction a rapidement adopté les recommandations du comité, qui ont été rendues publiques hier. LL.

« Tout le monde est tombé à terre »

Charlevoix

200 ans de tradition touristique



Rives d'automne
Festival, paysages en peinture
Du 27 septembre au 5 octobre

10/10037

Demandez notre brochure automne 2003 proposant une panoplie de séjours offrant activités et hébergement !

Charlevoix
Association touristique régionale

1 800 667-2276
www.tourisme-charlevoix.com

Québec ::

VÉHICULES LOURDS MOINS POLLUANTS

Une mesure indispensable, mais insuffisante, croit l'AQLPA

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

Appliquer un programme d'inspection des véhicules aux camions poids lourds seulement ne fera que la moitié du travail, affirme André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

M. Bélisle est toutefois très satisfait de voir enfin un déblocage dans le dossier du Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (PIEVA), sur lequel il travaille depuis 1997.

Le porte-parole de l'AQLPA a réagi rapidement aux propos du ministre Thomas Mulcair, qui a confié au SOLEIL son intention de soumettre les seuls camions lourds à ce programme dans l'année qui vient. M. Mulcair affirme que cela lui permettrait d'agir sur 75 % des particules cancérogènes émises par le parc automobile.

M. Bélisle se base entre autres sur une étude du Conseil national de recherche des États-Unis, qui a analysé tous les programmes existants et qui conclut que les véhicules légers doivent être inclus, sous peine de ne pas atteindre tous les objectifs. « C'est peut-être "plate" mais c'est incontournable », affirme André Bélisle.

Il se base aussi sur ses propres analyses. Il y a plusieurs polluants émis par le parc automobile. S'il est vrai qu'un programme d'inspection appliqué aux camions éliminerait 75 % des particules polluantes, il ne permettrait à peu près pas de réduction des émissions d'oxyde d'azote (NO_x), et de composés organiques volatiles (COV), soutient-il.

Ces composés sont responsables de la formation du smog, dont on sait aujourd'hui qu'il est responsable de la mort de milliers de personnes, souligne M. Bélisle.

Du côté des émissions de gaz à effet de serre (GES) comme le monoxyde de carbone, la réduction est de 8 % si le PIEVA est appliqué à tout le parc automobile. La réduction est coupée environ de moitié si les véhicules légers en sont exclus.

PAS EN VILLE

André Bélisle note aussi que les camions lourds ne sont pas les véhicules qui circulent le plus en ville, là où les problèmes de smog sont les plus criants.

Il faudra aussi voir, dit-il, quelles normes seront appliquées aux camions lourds. Ces normes devraient être comparables à ce qui se fait ailleurs.

Par ailleurs, M. Bélisle affirme que son programme n'est pas une structure aussi lourde que le croit le ministre. « La confusion vient de la multitude de scénarios alternatifs qu'a fait faire son prédécesseur, M. Boisclair, pour étirer le temps (avant de mettre le programme en application). Et c'est pourquoi aussi je veux souligner que je suis très content de voir enfin un déblocage », affirme M. Bélisle.

Le CLSC du futur à Beauport

Le Centre de santé Orléans accueille un projet-pilote de télésanté dans le domaine des soins à domicile

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

Depuis le printemps, le CLSC du futur a un pied dans le présent à Beauport, où le Centre de santé Orléans est le théâtre d'un projet-pilote de télésanté dans le domaine des soins à domicile.

Présenté en marge du Symposium sur la télésanté qui s'ouvrait hier à Québec, le projet implique une quarantaine d'intervenants à domicile, infirmières surtout, mais aussi médecins. Grâce au portable qu'ils trimballent partout, ceux-ci ont un accès instantané au dossier du patient qu'ils visitent, et aussi à une foule d'informations, tel par exemple le compendium des médicaments.

Pour l'une, l'infirmière Monique Blouin se montre enchantée de travailler avec ce nouvel outil. « On est à un clic de tous nos documents, dit-elle, au moment où on en a besoin. »

Mercredi, par exemple, lorsqu'elle s'est rendue rencontrer une patiente suivie à la suite d'un infarctus, elle a pu comprendre rapidement l'évolution de son état et apporter une réponse à ses essoufflements. « On fait une intervention plus pointue. Le patient ne s'en rend pas nécessairement compte, mais moi, je sais que je le sers mieux. »

Le projet CLSC du futur comprend un second volet visant présentement une vingtaine de patients.

Ceux-ci ont à leur domicile un moniteur permettant d'enregistrer une série d'informations, tels la tension artérielle, le pouls, le taux d'oxygène dans le sang, la température, etc.

Ces données sont automatiquement transmises dans leur dossier au CLSC. Lorsqu'un paramètre est anormal, une infirmière communique avec le patient pour faire l'estimation de son état.

EXPERTISE

Mais la télésanté offre bien d'autres opportunités.

Par exemple, elle permet à une équipe spécialisée de l'hôpital Sainte-Jus-

tine de partager son expertise avec des intervenants en protection de la jeunesse de la Côte-Nord.

La pédiatre spécialiste du développement des enfants, Gloria Jéliu, ainsi qu'un neuropédiatre et un pédopsychiatre se sont prêtés à des consultations d'environ deux heures à une quinzaine de reprises depuis quelques mois.

Pour les régions éloignées, c'est là une façon inespérée d'avoir accès à des ressources trop rares.

Julie Duplantie, agente de recherche à l'Université Laval, a d'ailleurs fait part des résultats d'une première étude sur l'impact que pouvait avoir le recours à la télémédecine pour attirer et retenir des médecins en région.

Les professionnels consultés se sont entendus pour dire que le recours à la télésanté leur permettrait de mettre leurs connaissances à jour, d'aller chercher le soutien de leurs pairs et de briser l'isolement professionnel.

Également, cette nouvelle utilisation de la technologie peut permettre d'accorder du répit aux spécialistes, si un confrère peut prendre la relève à distance.

Cela, dit Julie Duplantie, contribuerait à améliorer la qualité de vie des professionnels et pourrait donc influencer leur choix de se rendre en région éloignée, ou d'y demeurer.

Mais toutes les expériences, qui se résument pour l'instant surtout à des projets-pilotes, ne sont pas aussi concluantes.

Ainsi, une vingtaine de patients souffrant de fibrose kystique âgés de 8 à 17 ans ont bénéficié de « télésoins » pendant une période de six mois, ce qui leur permettait d'éviter les visites habituelles à la clinique de l'hôpital Sainte-Justine.

Le groupe expérimental a été comparé à un groupe témoin. Au bout du compte, l'état de santé des patients du premier groupe n'était pas meilleur, et les gains économiques peu significatifs, tant pour l'hôpital que pour les familles.

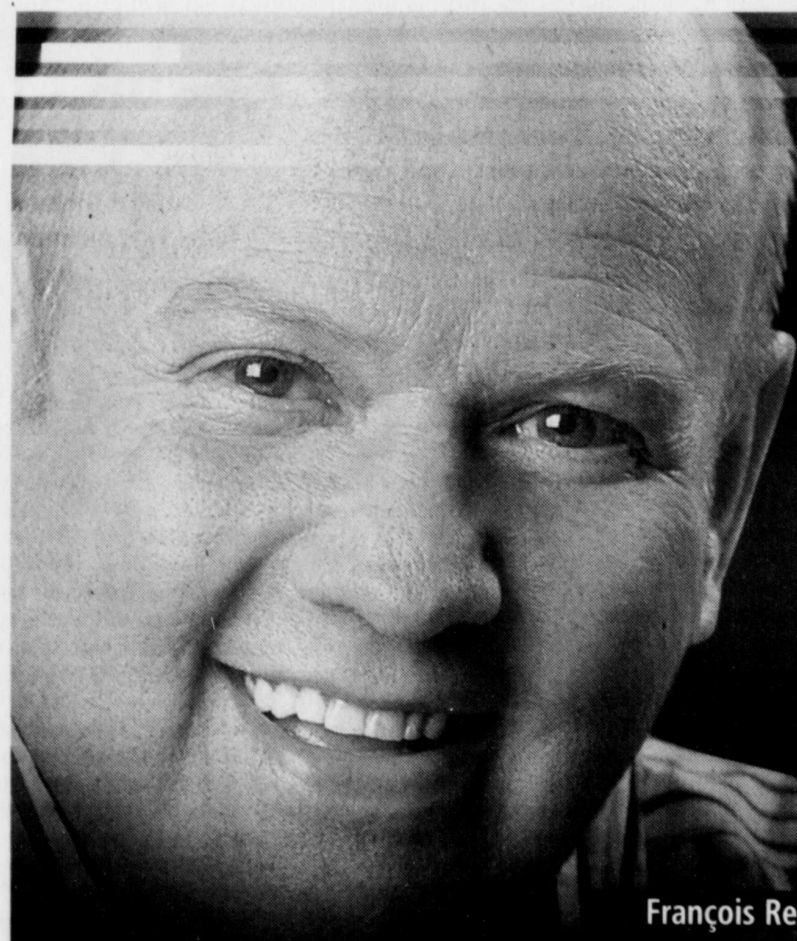
L'accès aux
dossiers
se fait avec
un portable



L'infirmière Monique Blouin

Questions d'éthique

■ Le recours grandissant à la télémédecine, ou médecine à distance par des moyens audio-vidéo, aura des implications juridiques qui ne sauraient être négligées. Spécialisé en responsabilité médicale, l'avocat Jean-Pierre Ménard a sensibilisé hier les participants au Symposium sur la télésanté, lors d'une table ronde portant sur l'éthique. Qui, du médecin traitant, présent auprès du patient, ou de son confrère invité à donner un avis à distance, est responsable en cas de problème? demande-t-il par exemple. Pour l'instant, tant que le confrère ne donne qu'une opinion, la responsabilité revient au médecin traitant. Mais s'il pose un diagnostic? Il faudra introduire des normes d'exercice et de contrôle de la qualité, dit-il, pour s'assurer que les droits du patient sont respectés. Peut-on penser, par exemple, que lorsque ces outils seront généralisés, le médecin devra obligatoirement envisager d'y recourir, dans la mesure où il est tenu d'utiliser tous les moyens à sa disposition? « La télémédecine va accroître le niveau de responsabilité des médecins », soumet l'avocat. Pour sa part, la pédiatre Gloria Jéliu, bien que favorable à l'utilisation de la télémédecine, a mis en garde les professionnels quant à l'importance de la relation entre un médecin et son patient. Cette possibilité « m'apparaît être occultée » dans le débat, dit-elle, en parlant du caractère « irremplaçable » du regard, du geste, de l'empathie. Le coordonnateur scientifique de l'Observatoire éthique et télésanté de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, Pierrot Péladeau, a quant à lui mis en opposition une « médecine de classe mondiale », utilisant les technologies *high-tech*, à une « médecine du monde », recourant à du *low-tech* mais atteignant tout de même ses buts. C'est la question de la logique de l'offre contre la logique du besoin, a-t-il souligné. « Quelle est la logique la plus soutenable à long terme? » Le symposium se termine aujourd'hui à l'hôtel Hilton. C. S.



François Reny

Plein de nouveau. Plein de nouvelles!



Alexandra Reny
Chroniques diverses



Serge Porlier
Actualité (Émission Sans détour)

- Des nouveaux sujets chaque jour.
- Un partage de connaissances pour améliorer votre quotidien.

STYLE DE VIE En semaine, de 10h à 11h

- L'émission du week-end la plus complète.
- Toujours plein de nouvelles sur les nouveautés d'ici et d'ailleurs.

SANS DÉTOUR Le week-end, de 7h à 11h

w w w . c j m f . c o m

CJ 5M
FM 93

La personnalité FM
de Québec!

La santé des Canadiens passe par la santé des animaux, croit Anderson

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

■ Il est temps d'établir un « système de santé » des espèces sauvages au Canada. C'est la santé humaine elle-même qui en dépend!

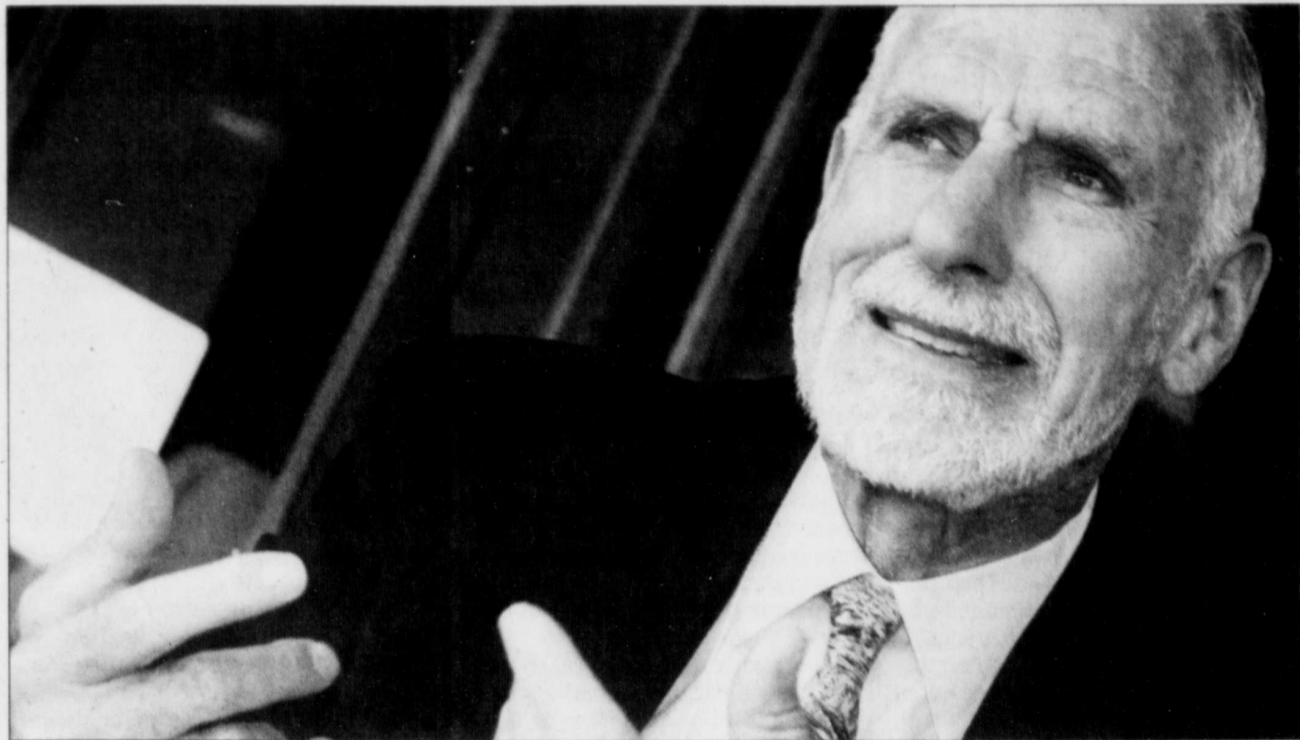
« Il y a eu trop de problèmes originant de la faune que nous n'avons pas vu venir. Pourquoi ça nous prend par surprise à chaque fois? » questionne le ministre de l'Environnement du Canada, David Anderson.

Cette interrogation était au cœur des discussions entre M. Anderson et ses homologues provinciaux et territoriaux responsables de la faune, réunis hier à Lac-Delage. Les ministres ont convenu de la nécessité d'une « démarche coordonnée pour gérer les maladies des espèces sauvages au Canada ».

Il n'y a pas de connexion entre la santé animale et la santé humaine, a expliqué M. Anderson, en entrevue au SOLEIL. « Nous avons eu de grands problèmes ces dernières années. Le SRAS, le virus du Nil, le Monkey Po, la vache folle, le VIH », énumère-t-il.

Autant de maladies qui ont deux points en commun: d'une part, elles ont causé des ravages sur la santé humaine et ont fait nombre de victimes, en plus d'avoir des impacts économiques et sociaux majeurs. D'autre part, les virus qui causent ces maladies proviennent tous d'un transfert animal.

On soupçonne que le SRAS provient de la civette (animal qui ressemble à un chat), en Chine. Le virus du Nil se transmet par les moustiques, et s'attaque aussi à certaines espèces animales. Le monkey po, une maladie heureusement peu répandue, origine du chien de prairie, sans qu'on n'en connaisse le mode de transmission. Et



Il n'y a pas de connexion entre la santé animale et la santé humaine, affirme le ministre de l'Environnement du Canada, David Anderson. Pourtant, les virus qui causent des maladies comme la vache folle, le virus du Nil ou le SRAS proviennent tous d'un transfert animal.

le fléau engendré par le sida a pour point de départ un virus transmis par un singe.

UN TROU DANS LE SYSTÈME

« La réponse des autorités canadiennes est toujours au niveau médical. On n'est jamais remonté à l'origine de ces problèmes », expose le ministre.

Or, cette connaissance pourrait mener à la prévention.

« Il y a comme un trou dans le système. Pourquoi on n'explique pas la cause? Pourquoi ces transferts (des animaux vers les humains) ne sont pas clairs? », demande M. Anderson.

« C'est peut-être impossible d'avoir

toute la connaissance nécessaire, mais c'est très important d'essayer de créer au Canada un système plus rationnel au sujet de la santé de la faune. »

Le ministre se donne deux ans pour jeter les bases. Il estime qu'il faudra y injecter « au moins quelques centaines de milliers de dollars par province. Mais c'est nécessaire. »

ESPÈCES ENVAHISSANTES

Cette problématique s'inscrit aussi dans le contexte plus large des espèces envahissantes. « Le fait que le virus du Nil occidental a continué à se répandre et été dans l'ensemble du Canada montre bien que nous devons mieux com-

prendre les maladies des espèces sauvages », a ajouté le ministre.

Le virus du Nil est en effet une bonne illustration des espèces envahissantes — et menaçantes —, comme le sont aussi les moules zébrées ou les longicornes étoilés de la Chine. Ces espèces menacent les écosystèmes et les coûts qu'elles engendrent sont évalués à plusieurs millions de dollars.

Les ministres ont donc approuvé, hier, un document qui servira de base pour un plan national sur les espèces étrangères envahissantes. Le plan devrait être prêt aux fins d'approbation en 2004.



Le joueur Charles Fortier et la volleyeuse Elise Duchesne, de l'Université Laval, participeront à la campagne antitabac De Facto, à l'instar de 10 000 autres sportifs scolaires des deux rives de Québec.

Campagne coup-de-poing contre le tabac

L'Association du sport étudiant troque la publicité bon enfant pour l'humour noir

ALAIN BOUCHARD

Abouchard@lesoleil.com

■ « L'industrie du tabac remercie sa jeune et très fidèle clientèle! »

Le message ne vient pas des fabricants de cigarettes. Il est de l'Association du sport étudiant de Québec et de la Rive-Sud (ARSEQCA). Et il est au cœur de la charge à fond de train qu'elle lance aujourd'hui tous azimuts, pour faire mordre la poussière aux Bernie Ecclestone et autres promoteurs du tabac, pour reprendre le mot de son président, Gerry Fasset.

Finis les campagnes bon enfant « Le tabac, c'est pas beau, c'est pas bon ». Ça ne marche pas, a expliqué hier le directeur du sport étudiant en conférence de presse. Place à une campagne coup-de-poing, à l'image de la Floride et de l'Australie! a fièrement proclamé Gilles Lépine.

Truth, à Miami, et Quit, en Australie, utilisent depuis quelques années têtes de mort et messages sarcastiques, du genre de celui qui est précité. Ces campagnes s'appliquent notamment à retourner la publicité du tabac contre les dirigeants de l'industrie. Et les résultats sont bien meilleurs que les gentilles tentatives d'incitation à la bonne santé.

Le sport étudiant lance ce blitz musclé autour d'une locution latine et d'un slogan qu'elle a par ailleurs voulu plus subliminaux qu'autrement, à l'inverse de son contenu. « De Facto (en français: de fait), la vérité sans filtre »

Ces campagnes s'appliquent notamment à retourner la publicité du tabac contre les dirigeants de l'industrie

apparaîtra partout dans une vaste campagne médiatique. L'expression sera en plus imprimée sur 10 000 T-shirts sexés que porteront les sportifs d'élite scolaire de Québec, et apparaîtra aussi sur des banderoles de gymnase et sur les uniformes de certaines équipes Rouge et Or de l'Université Laval, par exemple sur le casque de ses populaires footballeurs.

Le but, a expliqué Daniel Veilleux, responsable des communications à l'ARSEQCA, est de bâtir une marque de commerce que tout le monde associera rapidement à la lutte au tabagisme et que personne ne sera embêté d'arborer, contrairement aux inscriptions du genre « la cigarette tue ». Bref, un gant de velours sur la main de fer.

« Nous sommes encore prudents pour le moment, a dit Veilleux. Nous avons affaire à une puissante industrie qui sait se défendre. Mais il se pourrait que notre gant s'amincisse dans les prochaines années. »

Le contenu, par ailleurs très musclé, prend à la fois la forme de statistiques accrocheuses comme « le tabac tue 540 humains à l'heure », d'images choquantes comme le cancer de la bouche, et de parodies de la manipulation publicitaire comme « l'industrie du tabac a besoin de jeunes pour faire de l'argent ».

De Facto, qui aura bien sûr son site Web, vise une baisse rapide du nombre de jeunes fumeurs québécois, a déclaré Gilles Lépine. L'heure n'est plus au romantisme, a-t-il indiqué, mais à la guerre, en quelque sorte.

L'ARSEQCA chapeaute 220 000 jeunes, du niveau primaire à universitaire. À l'origine, son mandat consistait essentiellement à promouvoir la pratique sportive, mais il s'est élargi tranquillement à la santé par le sport et les bonnes habitudes de vie.

La carte nationale canadienne coûterait 5 milliards \$ à mettre sur pied

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait rejeter l'idée d'une carte d'identité nationale car elle serait inexploitable, injustifiée et coûterait jusqu'à 5 milliards \$ à établir, a déclaré hier le commissaire à la protection de la vie privée.

Robert Marleau a précisé devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration que la question entourant la nécessité d'une carte d'identité nationale « est présente l'une des plus importantes pour les Canadiens ».

« Une carte semblable entraînerait la collection, l'utilisation et la diffusion massive d'informations personnelles, a-t-il mentionné aux députés. Nous devons reconsidérer les bénéfices, les risques et les coûts impliqués avec attention. »

Selon M. Marleau, le débat ne doit pas être uniquement centré sur l'utilité de la carte d'identité mais égale-

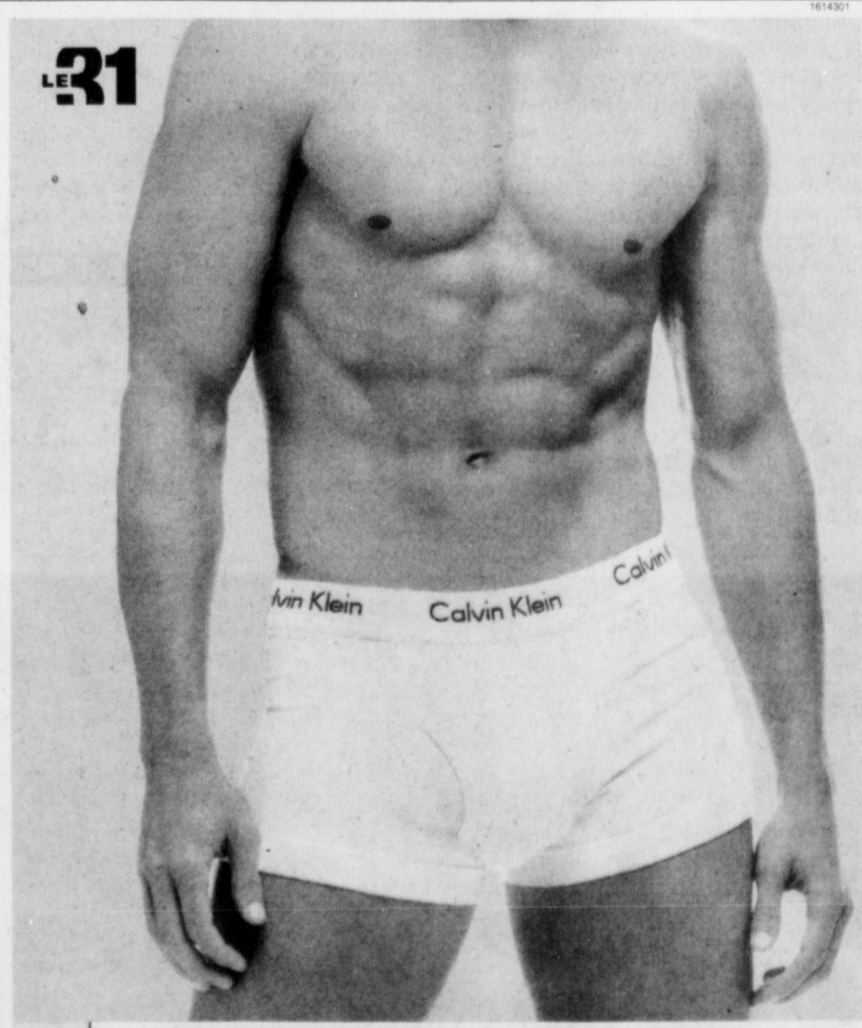
ment sur l'élaboration du système qui lui permettra de fonctionner adéquatement.

D'importantes bases de données, des réseaux de communication, des lecteurs optiques, la délivrance de millions de cartes et un ensemble de politiques et de procédures doivent

Un système inexploitable, selon le commissaire à la protection de la vie privée

être élaborés afin d'assurer la confidentialité, la sécurité mais aussi la gestion d'un tel système.

« Les implications financières seraient énormes. Nos recherches indiquent que la création du système coûterait entre 3 et 5 milliards \$. Opérer ce même système coûterait également très cher. »



LE CALEÇON BOXEUR STRETCH 1948

ÉCONOMISEZ 25% lors de la VENTE SEMI-ANNUELLE CALVIN KLEIN sur le caleçon 95% coton peigné 5% lycra confort total. Blanc, gris, noir. P.m.g.t.g. Ce rebais s'applique aussi sur un choix de dessous pur coton uni, tricot côtelé et microfibre, en plus de toutes les chaussettes masculines griffées CK. Valeurs régulières jusqu'à 36.00

simons

QUÉBEC PLACE ST-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

EN BREF

Les chiros en quête de reconnaissance

■ MONTRÉAL — L'Ordre des chiropraticiens du Québec revient à la charge en demandant à Québec d'inclure le diagnostic chiropratique dans la nouvelle Loi sur la chiropratique. Le président de l'organisme, Normand Danis, estime que le gouvernement doit s'ajuster avec les lois des autres provinces et des États-Unis. Il rappelle que si le diagnostic n'est pas identifié dans la loi, les 1100 chiropraticiens du Québec seraient les seuls à ne plus pouvoir exercer leur profession de manière responsable et légale. En conséquence, il demande une rencontre avec le ministre responsable du dossier, Marc Bellemare, afin que le changement se fasse à la session d'automne. (PC)

BAZAR
SPORTS ALPINS
STONEHAM

du 20 septembre
au 13 octobre

Skis Salomon, Verse 7 avec fixation 608 SP prix régulier 649⁹⁵
299⁹⁵

Rossignol Cobra junior avec fixation comp junior prix régulier 289⁹⁵
149⁹⁵

Planches à neige avec fixation **50% de rabais**

Junior à partir de **179⁹⁵** Adulte à partir de **249⁹⁵**

Pantalons de ski Ripple Rock prix régulier 119⁹⁵
69⁹⁵

Gants et mitaines junior à partir de **9⁹⁵**

Notre partenaire

PLAY IT AGAIN SPORTS

Québec 688.3311 Ste-Foy 650.3311
Lévis 838.3111

Équipements USAGÉS À VENDRE

Apportez vos skis alpin, skis de fond, planches à neige et bottes usagés sous 3 formes avantageuses: EN ARGENT EN ÉCHANGE EN CONSIGNÉ

Bottes de ski alpin à partir de **14⁹⁵** de ski de fond à partir de **14⁹⁵**

Skis alpin avec fixation à partir de **49⁹⁵** skis de fond avec fixation à partir de **24⁹⁵**

Un seul bon endroit
rendez-vous à la cafétéria de Stoneham

SPORTS ALPINS

Stoneham

418 848.2415

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

NÉGOCIATIONS AVEC LES POMPIERS

Ils prônent la défusion pour améliorer leur sort

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ Après les policiers, les pompiers de la Ville de Québec montrent des signes d'impatience. L'harmonisation des huit services d'incendie avance trop lentement à leurs yeux, au point où ils se demandent si la défusion ne serait pas une solution à leurs problèmes.

Après s'être montrée favorable depuis des années au regroupement des corps de pompiers, l'Association des pompiers professionnels de Québec (-APPQ) questionne maintenant la fusion. « La mégastructure créée à la suite des fusions étouffe la saine gestion de notre organisation, dit le président de l'APPQ, Pierre Peloteau. Il y a trop de paliers et trop de délais. »

Pour montrer leur ras-le-bol, les pompiers ont installé des panneaux « Défusion ? » sur leurs camions et porteront des chandails arborant la même question.

Après 18 mois de fusion, le syndicat des pompiers était sur le point il y a un mois de signer sa première lettre d'entente avec l'employeur concernant l'uniformisation des horaires de travail de Sainte-Foy et Québec. Mais des questions des conseillers de l'opposition sur un point concernant les retards sont venues retarder l'adoption de l'entente... et faire bouillir les syndicats.

« Nos chefs se font dire non à chaque fois qu'ils demandent du personnel

supplémentaire, déplore Pierre Peloteau. Il faut redonner le pouvoir aux gens compétents du service. »

En clair, les représentants des 300 pompiers à temps plein et 150 pompiers à temps partiel du service disent ne pas sentir de volonté réelle de fusionner les corps d'incendie puisque l'harmonisation se fait à pas de tortue. « On fonctionne encore d'une façon qui n'est pas adéquate, dit le président de l'APPQ, À Sillery et Loretteville, les pompiers à temps partiel arrivent souvent en trop petit nombre sur les feux. »

Le conseiller Jacques Jobin, responsable du dossier des relations de travail, comprend l'impatience des pompiers, mais déplore le fait qu'ils invoquent la défusion comme remède. « Le message qu'ils envoient à plusieurs élus, c'est qu'en raison du flottement dû au projet de loi sur les défusions, est-ce que c'est toujours pertinent de négocier ? »

Jacques Jobin rappelle que la Ville et le syndicat s'étaient engagés à négocier activement une fois terminée l'étude sur le schéma de risque, ce document

qui devrait être prêt pour le 15 novembre et qui établira l'emplacement idéal des casernes, l'effectif minimal, etc.

En attendant, ajoute le conseiller Jobin, plusieurs éléments de l'harmonisation ont été amorcés ou complétés, comme l'uniformisation des équipements de protection, de l'habillement, des radios, du 9-1-1, de la formation, du raccordement des boyaux et de la façon de remplir les dossiers.

Le syndicat a une autre vision des choses. « Les radios, il a fallu deux décisions de la CSST pour que la Ville commence à en acheter, détaille Pierre Peloteau. Pour les dossiers d'incendie, il n'y a pas d'ordinateurs en caserne à Sainte-Foy et pour les temps partiels, donc ils remplissent ça à la main. Il y a de la formation, mais il ne s'en donne presque pas ailleurs qu'à Québec. »

La Ville n'a pas un budget élastique et ne peut donc tout faire en même temps, rappelle Jacques Jobin. « Et contrairement à Montréal, le comité de transition de Québec n'avait pas réglé le problème des pompiers à temps partiel », dit-il.



Pierre Peloteau

TRANSPORT EN COMMUN

Arrimage difficile entre Lévis et Québec

L'harmonisation entre les deux réseaux est plutôt loin d'être réglée

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

■ Malgré la création d'un laissez-passer unique pour le transport en commun de Lévis et de Québec, l'harmonisation des services offerts aux voyageurs est loin d'être réglée. Le Réseau de transport de la capitale (RTC) et la Société de transport de Lévis (STL) débiteront d'ici quelques semaines des travaux pour trouver la meilleure façon d'arrimer leurs réseaux. Un processus qui pourrait prendre plusieurs mois, si ce ne sont plusieurs années.

Au dire du président du RTC, Paul Shoiry, la concertation entre cinq partenaires n'a rien de facile.

« L'entente sur le laissez-passer métropolitain est l'aboutissement d'un travail d'un an et demi », indique-t-il. Non seulement les deux transporteurs doivent-ils s'entendre avec la Société des traversiers du Québec, mais ils doivent aussi obtenir l'aval de la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Transports.

Présentement, 20 des 41 autobus de la STL enjambent le fleuve pour aller déposer ou prendre des voyageurs à Québec. Vides pendant la moitié de leur trajet, ces véhicules se trouvent donc à dédoubler des trajets de la RTC, ce que l'harmonisation des services pourrait éviter.

Pour l'instant, plusieurs solutions ont été proposées, mais rien de concret n'est encore ressorti des discussions. La présidente de la STL, Danielle Roy-Marinelli, confirme que la construction d'une gare de transit à proximité des ponts est toujours envisagée pour jouer le rôle de point de jonction.

Ce projet comporterait de nombreux avantages, selon M^{me} Roy-Marinelli. « La STL pourrait récupérer des véhicules pour mieux desservir Lévis. »

Mais elle est consciente que cette idée ne pourra pas être mise de l'avant tant que le ministère des Transports n'embarquera pas. Cadre financier oblige.

Et pour l'instant, le gouvernement semble ne pas vouloir trop se mêler du dossier. « Commençons le projet de tarif unique et voyons si c'est vrai-

ment nécessaire. Nous ne sommes pas un gouvernement interventionniste, ils sont capables d'arriver à une solution entre eux », dit le ministre responsable de la capitale nationale, Sam Hamad.

PREMIER PAS

La création du nouveau titre, en vigueur dès le 1^{er} octobre, ne représente donc qu'une première étape dans l'amélioration de l'efficacité du transport en commun dans la région de Québec.

Si les gens économiseront dorénavant environ 15 \$ par mois grâce au tarif unique, ils sauveront également du temps quand les parcours d'autobus seront intégrés.

La STL estime qu'au moins 400 Lévisiens profiteront de cette nouvelle carte. Ce nombre pourrait facilement grimper plus les réseaux deviendront efficaces.

Chercheur au Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval, Paul Y. Villeneuve rappelle qu'une meilleure intégration des services a permis de faire passer le nombre de déplacements en heure de pointe de 2500 à 3200 entre 1996 et 2001.

En raison notamment du Protocole de Kyoto, l'universitaire considère qu'il est grand temps de favoriser le développement du transport en commun afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. M. Villeneuve voudrait que l'harmonisation entre les réseaux de Québec et de Lévis se transforme en intégration. « On devrait avoir une seule compagnie de transport pour la Rive-Sud et la Rive-Nord. »

Marie-Hélène Paré, rare boursière d'Oxford

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

■ Exporter le féminisme occidental en Orient est une forme d'impérialisme aussi discutabile que l'évangélisation des Noirs africains par les Pères Blancs, à une certaine époque. Sortir la femme orientale de son milieu, de sa famille, sous prétexte de vouloir la protéger d'abus comme le châtement religieux, y inclus la mort, est un manque d'historicité et de compréhension majeure.

Le propos est de la travailleuse sociale de Sainte-Foy, Marie-Hélène Paré, à la suite d'études de maîtrise sur les crimes d'honneur du Liban, où elle a séjourné trois ans au sein de Médecins sans frontières. L'étudiante de l'Université Laval a été à ce point performante qu'elle a décroché une très rare bourse d'études de la prestigieuse Université d'Oxford, en Angleterre, où elle poursuivra sa marche dans ce champ académique non moins rare que sont les sciences humaines appliquées.

Sérieux pépin, cependant. La bourse est de 20 000 \$ pour trois sessions, ce qui laisse l'élu à court de presque autant. « Quand on sait, par exemple, qu'un modeste un et demi coûte 1200 \$ de loyer par mois, à Oxford », soupire-t-elle.

Cette femme de 29 ans, qui parle cinq langues dont l'arabe, a commencé très jeune à se rendre examiner les cultures étrangères sur le terrain, exaspérée qu'elle était d'entendre les Nord-Américains décréter toute sorte de certitudes non vérifiées sur les présumés malheurs et horreurs des cultures orientales.

Sans les cautionner pour autant, elle dira par exemple au SOLEIL que « les crimes d'honneur du Liban n'ont rien à voir avec les crimes conjugaux

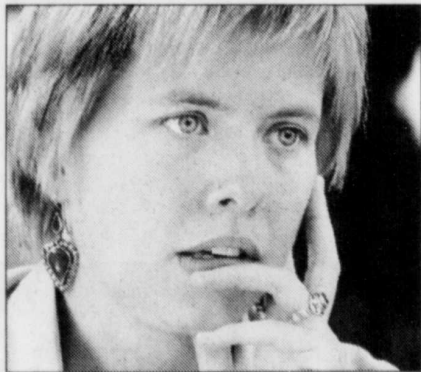
les femmes d'ici dans une culture industrielle de consommation, d'argent et de sexe ».

Le discours féministe occidental a une vision erronée des cultures orientales, estime la jeune femme. « On ne peut juger instantanément des choses, plaide-t-elle. Il faut un regard historique et anthropologique. Par exemple, quand j'étais au Liban, je me faisais demander trois fois par jour si j'étais une prostituée russe, parce que je suis blonde. Aurais-je dû me fâcher ? La réalité, c'est qu'il y a beaucoup de prostituées russes qui viennent gagner des sous au Liban. Et que la plupart du temps, elles sont blondes aux yeux bleus comme moi. Il y a donc fondement. »

À part le Liban, Marie-Hélène Paré a aussi séjourné au Pérou et au Sierra Leone, en Afrique, en plus de travailler, à Québec, dans un refuge pour immigrantes victimes de violence conjugale, où, dit-elle, les solutions d'ici fonctionnent plus ou moins.

Elle s'envole demain pour l'Angleterre, à la fois contente de la chance qui lui sourit, mais choquée de l'indifférence institutionnelle dans laquelle elle entreprend cette aventure qui doit la mener au doctorat. Elle a frappé — par lettre officielle — à 34 portes publiques pour obtenir le complément financier nécessaire à ce séjour d'études. Ce fut non partout, y compris chez son député-ministre Sam Hamad, pourtant syrien d'origine.

« Je pensais que les miens seraient heureux d'encourager le dépassement, dit-elle. Je ne suis pas sûre qu'on réalise bien ce que représente une bourse d'Oxford, décernée à 70 élus seulement sur 4000 demandes annuelles. »



Marie-Hélène Paré

d'ici. La femme y est tuée pour avoir souillé la réputation de la famille, la plupart du temps par ses propres frères, et en accord avec les principes du clan dont font partie les autres femmes. Il y a toute une genèse derrière ça. Celle de l'héritage familial, de la réputation du clan, etc. »

PROSTITUÉE RUSSE

Marie-Hélène Paré trouve un peu facile de vouloir trancher le bien du mal dans une perspective purement contemporaine, et à partir d'une culture de présumée libération féminine qui, dit-elle, « a eu l'heur de projeter

DEMAIN DANS LE SOLEIL

cahier Arts et vie

Le
Cirque
fait son gala



Zumanity crée l'événement demain à Las Vegas. Plus de 350 journalistes ont été conviés à la mise au monde du premier spectacle érotique du Cirque du Soleil, mis en scène par René-Richard Cyr et Dominic Champagne. Notre journaliste Kathleen Lavoie est sur place.

FONDATION FÊTE D'ENFANT DEDÉ Pour prévenir l'exclusion

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Imaginez l'état d'âme d'un parent dont les moyens financiers ne lui permettent pas de souligner l'anniversaire de son enfant. Depuis 10 ans, la Fondation fête d'enfant Dédé a permis à des centaines d'enfants de moins ressentir les effets de l'exclusion.

Dans un quartier, pauvres et moins pauvres fréquentent la même école. Quand un jeune de cinq ou six ans raconte comment il a été fêté, cela peut faire très mal à celui qui n'a pas eu droit au même traitement, de souligner Diane de Montigny. «L'exclusion se fait bien jeune», d'ajouter la fondatrice de la fondation.

Les deuxième et quatrième samedis de chaque mois, sauf le dernier samedi de décembre, quatre enfants avec chacun 10 invités ont droit à une vraie fête, avec décoration d'ambiance, lunch et cadeaux. «De quoi à raconter à ses petits copains de l'école le lundi matin», dit M^{me} de Montigny.

Un livre, un vêtement, un pyjama, un jouet, un toutou, mais aussi un costume d'Halloween font partie des cadeaux. «L'Halloween est l'occasion d'une parade de mode, à laquelle les plus pauvres ne peuvent participer», de dire la fondatrice de la fondation.

«Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi certains enfants ne sont pas à l'école le jour de l'Halloween lorsque le professeur demande à ses élèves de se costumer?», dit M^{me} de Montigny.

Installée dans des locaux visiblement trop exigus, au 470, rue Franklin, la fondation réussit grâce à une trentaine de bénévoles à donner un peu de bonheur à 92 enfants et 920 invités par année. Ajoutez un service d'aide alimentaire et de réinsertion sociale et vous aurez un organisme dont le budget annuel de 80 000 \$ ne suffit plus.

À tel point que M^{me} de Montigny et Luc Cuillierier, les deux seuls permanents de l'organisme, n'ont pas encaissé leur chèque de paie depuis cinq mois. Les mauvaises nouvelles se multiplient.

Agrandissement forcé des locaux et modifications aux règles de sécurité à la suite d'une inspection de la CSST, hausse importante du prix de la location de la salle Édouard-Lavergne où se tiennent les fêtes d'enfants, hausses des taxes municipales et augmentation des assurances sont autant de mauvaises nouvelles qui n'ont pas encore

réussi à décourager M^{me} de Montigny. «Pas facile de solliciter les organismes d'aide, dit-elle. Malgré des recherches dans Internet, il semble bien que nous soyons le seul organisme au pays à s'occuper de fêtes d'enfants, ajoute M^{me} de Montigny. C'est comme si les organismes ne savaient pas dans quelle catégorie inscrire l'aide qu'ils pourraient nous apporter».

Depuis deux ans, la fondation reçoit l'aide de Centraide, un petit coup de pouce de 15 000 \$ par année. L'organisme a réussi à se faire inscrire dans la section aide à la jeunesse. Il s'agit de l'un des 158 organismes communautaires appuyés par Centraide, dont la campagne annuelle de financement a débuté cette semaine. L'objectif cette année est de récolter 7,4 millions \$, soit 4,4 % de plus que l'an dernier. En 2002, l'objectif de 6,6 millions \$ a été dépassé de 200 000 \$. Depuis cinq ans, l'objectif



Luc Cuillierier, l'un des deux seuls permanents de Fête d'enfant Dédé en compagnie de quelques bénévoles

a toujours été dépassé. Centraide demande toujours plus aux donateurs parce les demandes d'aide des organismes sont aussi en hausse, d'expliquer Elyse Létourneau. La porte-parole de Centraide souligne que 11 nouveaux

organismes — ce qui porte le total à 158 — recevront l'appui financier de Centraide. Et 70 groupes sont toujours sur une liste d'attente, de dire M^{me} Létourneau. Il faudrait 2 millions \$ de plus pour satisfaire les besoins.

DIVERTISSEMENTS

VOUS LES AVEZ DANS LE QUARTIER



Découvrez aujourd'hui le futur...

Félicitations

À la direction et au personnel de Desharnais Pneus & Mécanique qui ont procédé, mardi soir dernier, à l'ouverture officielle de leur nouveau mégacentre automobile et camion.

Une réussite totale sur toute la ligne et un endroit à visiter sans faute.



Une fierté d'équipe : M. Fernand Desharnais, président; M. Denis Desharnais, vice-président et M. Jean-Guy Roy, directeur général.

DESHARNAIS
UNIPNEU PNEUS & MÉCANIQUE

Au 6055, boul. Pierre-Bertrand,
coin Lebourgneuf, Québec
Tél. : 628-0203

Auberge La Bastide Party de Noël



Venez à l'auberge...

Ce qu'en pense Stéphanie Bois Houde :

«L'auberge La Bastide, lauréate d'un grand Prix du tourisme hébergement de moins de 50 chambres, met au menu de son restaurant, les Secrets d'Alce, le terrin inspirant de Portneuf, fromage du Comté (fromagerie Cayer et Ferme Tourilli), gratin au mistel de pommes, poulet fermier de Saint-Ubalde, jorret d'agneau de la Bergerie Lorcée, fines herbes du potager. C'est comme un grand bol d'air des yeux! Puis il y a l'accueil souriant, pas guindé pour un sou, d'une brigade qui partage...»

(Le Soleil, 21 juin 2003)

Forfait souper, coucher et déjeuner gourmand

109\$ p. pers. occ. double

ou le chef vient à vous...

Ce menu préparé à l'auberge, servi chez vous par le chef Pascal Cochet de 10 à 25 pers. 49\$ p. pers.*

* Taxes + service



1-877-337-3796 - www.bastide.ca
567, Saint-Joseph, Saint-Raymond
info@batisde.ca

À LA FUREUR ce soir 20h

ÉLYSE MARQUIS REÇOIT

AUDREY DE MONTIGNY

AUTRES INVITÉS : PIED DE POULE, MARIE-CHANTAL TOUPIN
www.radio-canada.ca/lafueur

PALMARÈS 19h30

INVITÉS : VILAIN PINGOUIN, ARIANE MOFFATT
ET KULCHA CONNECTION.

ANIMATION : VIRGINIE COOSSA
www.radio-canada.ca/palmares

Le vendredi
c'est le
party!

Ici
Radio-Canada



CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

Une peine de 12 mois à sa 10^e condamnation

RICHARD HÉNAULT
RHenaull@lesoleil.com

■ Un individu de Saint-Raymond qui en était à sa 10^e offense de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool a été condamné, hier, à 12 mois de prison, et le juge lui a interdit de conduire durant trois ans. Une peine supplémentaire de deux mois s'ajoute car Luc Martel, 47 ans, conduisait malgré une interdiction.

Il peut tout de même s'estimer relativement chanceux puisqu'en 1997, lors de sa dernière condamnation pour le même type de délit, il avait écopé d'une peine de 18 mois de prison et d'une interdiction de conduire durant cinq ans.

C'est que le juge Carol Saint-Cyr a accepté de reconnaître les efforts de l'accusé, qui a suivi une thérapie de cinq mois à la suite de son arrestation et qui est sobre depuis.

Le magistrat est même allé jusqu'à qualifier cette thérapie de « détention préventive ». L'accusé l'a entreprise en octobre 2001 et il l'a complétée en avril 2002. Martel avait aussi

refusé de se soumettre à un alcootest.

Dans l'avis de récidive alors transmis au contrevenant, le ministère public signifiait son intention de réclamer une peine d'emprisonnement. Or, le Code criminel prévoit qu'à compter de la troisième infraction de conduite avec les facultés affaiblies, la peine minimale d'incarcération est de trois mois.

Pas question d'exemption de la peine minimale

PEINE CRUELLE ET INUSITÉE

Son avocat avait présenté une requête pour que le juge déclare cette peine « cruelle et inusitée », au sens de la Charte canadienne des droits et libertés.

Selon M^{re} Enrico Théberge, l'avis de récidive risquait d'entraîner une peine « sans commune mesure » avec le processus de réhabilitation dans lequel Martel s'est engagé. Il s'agissait donc d'obtenir rien de moins qu'une exemption constitutionnelle, une mesure qui n'est accordée que dans des cas exceptionnels.

Après avoir examiné le dossier, le juge Saint-Cyr n'y a pas perçu pareille distinction. Il a énuméré les antécédents judiciaires débutant en 1976 et comprenant, outre celles pour conduite avec les facultés affaiblies, des condamnations pour refus de se soumettre à l'alcootest et pour délit de fuite.

Le juge ne voyait rien qui aurait pu justifier une exemption de la peine minimale qui, a-t-il souligné, n'était

ni exagérément disproportionnée, ni incompatible avec la dignité humaine. Il a donc rejeté la requête de la défense.

RAPPORT PEU FAVORABLE

D'autre part, le rapport présentiel de Martel se révélait plus ou moins favorable.

Il appert que le quadragénaire ne reconnaît que partiellement ses gestes et qu'il minimise le risque représenté.

En entrevue, l'individu s'est montré davantage préoccupé par les conséquences que l'affaire aura pour lui, de sorte que l'auteur du rapport se dit perplexe quant aux réelles motivations de Martel.

À la suite de sa peine d'emprisonnement, il sera en probation durant trois ans, période au cours de laquelle le juge lui a interdit de consommer de l'alcool.

Après les 12 premiers mois de l'interdiction de conduire, il pourra demander un antidémarrreur avec éthylomètre.

EN BREF

Aucune accusation contre Alain Perreault

■ La police de Québec a finalement soumis le dossier d'Alain Perreault à un procureur de la Couronne, qui a décidé de pas porter d'accusations contre le résident du quartier Limoilou, faute de preuves. Selon Radio-Canada, le contenu de l'ordinateur de Perreault aurait été soigneusement analysé par les policiers, qui n'auraient rien trouvé d'incriminant relativement à la disparition de Lyne Massicotte. Cette mère de famille de Chambly s'était rendue chez Alain Perreault le 17 juillet dernier après avoir fait sa connaissance dans Internet. Elle n'a pas été revue depuis. De son côté, la famille de Lyne Massicotte compte reprendre sous peu ses recherches pour retrouver le corps de la disparue. « On va relancer les recherches aussitôt qu'on aura fini de vider la maison de ma sœur », a indiqué Francine Massicotte. En attendant, la famille de la disparue demande à la population de continuer de « garder l'œil ouvert ». « Si quelqu'un voit quelque chose ou sait quelque chose, qu'il n'hésite pas à communiquer avec les policiers », implore Francine Massicotte. E.F.

LIQUIDATION
COMPTÉ À REBOURS 2003



POUR SE GÂTER, FAUT SE HÂTER.



première mensualité **0\$**
location 48 mois*

dépôt de sécurité **0\$** ou **1,9%**

ou premier versement **0\$**
financement à l'achat 60 mois†

financement à l'achat 36 mois††

Sur ces modèles 2003 en stock.

RAV4
279\$

par mois/location 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 3 809\$
Option 0\$ comptant
également disponible à la location

À partir de
24 485\$*



Highlander
399\$

par mois/location 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 5 031\$
Option 0\$ comptant
également disponible à la location

À partir de
36 490\$*

4Runner
429\$

par mois/location 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 5 521\$
Option 0\$ comptant
également disponible à la location

À partir de
39 100\$*

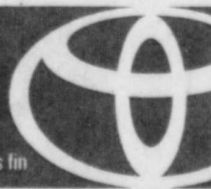


Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

Votre concessionnaire www.toyota.ca

CAMION
TOYOTA

un coup de cœur sans fin



TOYOTA SERVICES FINANCIERS. Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada Inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. *Offres de location au détail valables sur les modèles RAV4 2003 (HH20VM AA), Highlander 2003 (HF21AP AA) et 4Runner 2003 (BU14RP AA) neufs en stock. Première mensualité de 0\$ sur tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock sur des termes de location de 48 mois et plus. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 48 mois sera accordé. Aussi, offre de 0\$ de dépôt de sécurité sur tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock sur des termes de financement de 60 mois et plus. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de financement moindre que 60 mois, un rabais représentant le coût d'un versement basé sur un terme de 60 mois sera accordé. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris ROPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. † L'offre de financement à l'achat de 1,9% sur un terme de 36 mois est valable sur tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris ROPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. †† L'offre de financement à l'achat de 0\$ comptant est également disponible à la location. Les offres se terminent le 30 septembre 2003. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

BAISSE D'IMPÔT ET DÉFICIT DE 4 MILLIARDS \$

Syndicats et patronat se font la guerre

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Syndicats et patronat ont trouvé un nouveau décor pour s'affronter: la situation budgétaire à laquelle fait face le gouvernement libéral. Jean Charest doit renoncer aux baisses d'impôt qu'il a promises et attendre la reprise de l'économie, a dit la FTQ. Jean Charest doit maintenir le cap sur des réductions fiscales pour la relancer, a répliqué le Conseil du patronat du Québec (CPQ).

Ces positions contradictoires ont été émises hier, lors du passage à l'Assemblée nationale des porte-parole de deux groupes de pression. Pendant que le chef péquiste affirmait que «l'élection du gouvernement libéral a été pire pour l'économie du Québec que la tragédie du SRAS en Ontario», le président du CPQ s'est porté à la défense de l'équipe libérale.

«La situation économique n'est pas attribuable à l'arrivée du nouveau gouvernement», a répondu aux journalistes Gilles Taillon. Outre des facteurs hors du contrôle d'un gouvernement, comme l'embargo sur le bois d'œuvre, M. Taillon a plutôt laissé entendre que Jean Charest écoperait pour les erreurs du précédent gouvernement du Parti québécois. «Nous commençons à voir les effets que nous avions prévus de l'alourdissement de la réglementation du travail», a-t-il dit en donnant l'exemple du relèvement du salaire minimum.

Les porte-parole des deux groupes ont défendu leurs thèses à l'Assemblée nationale

M. Taillon s'est dit en parfait accord avec les projets qu'entretient le chef libéral, «des projets extrêmement intéressants. On parle d'améliorer la fiscalité, on parle d'assouplir l'article 45 (du Code du travail, qui porte sur la sous-traitance), on parle de réduire la taille de l'État».

Le président du CPQ s'est dit convaincu que cette dernière opération aura pour effet de «coûter moins cher et de stimuler le secteur privé et les impôts pourront être diminués». Au SOLEIL, M. Taillon a affirmé que même un déficit de 4 milliards \$ ne doit pas empêcher les libéraux de tenir leur promesse de diminuer le fardeau fiscal.

Quelques heures plus tôt, le président de la Fédération des travailleurs du Québec a tenu un tout autre discours. Le contexte économique commande au gouvernement Charest de renoncer à son engagement en matière d'impôt, a insisté Henri Massé.

Le leader syndical a accueilli comme plausible le fait que les finances publiques soient aussi délabrées que ne l'évoque le gouvernement Charest. Le bond du taux de chômage le laisse entendre, a-t-il expliqué.

Les baisses d'impôt, a-t-il tranché, «ce n'est pas le temps de le faire. Quand l'économie ira mieux, ce sera toujours le temps d'y voir».

En fait, M. Massé a exprimé la crainte que les libéraux de Jean Charest profitent de la situation pour réaliser ces baisses sur le dos des travailleurs, en particulier ceux de la fonction publique. Il a suggéré que le gouvernement pourrait même se servir du contexte pour pousser sur l'idée de modifier l'article 45, sur la sous-traitance.



Le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry

RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE

Les libéraux pires que le SRAS, dit Landry

STÉPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

«L'élection du gouvernement libéral a été pire pour l'économie du Québec que la tragédie du SRAS en Ontario.»

Le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, n'a pas mis ses gants blancs pour critiquer les politiques économiques du gouvernement Charest, responsables selon lui du ralentissement économique au Québec. «Pendant que l'Alberta, qui a la vache folle, et l'Ontario, qui a vécu la tragédie du SRAS, continuent à créer des emplois, le Québec en perd», a-t-il déploré hier dans le hall d'entrée de l'Assemblée nationale.

Reprenant à son compte un énoncé contenu dans le budget Séguin, qui affirmait que les réductions de dépenses allaient «réduire la croissance économique», l'ancien ministre des Finances a poursuivi la charge: «Ils ont fait baisser l'économie du Québec. Ils avaient dit qu'ils le feraient et ils l'ont fait.»

Quelle partie du ralentissement économique est attribuable aux libéraux et quelle autre l'est au ralentissement américain et à la hausse du dollar canadien? Là-dessus, Bernard Landry se fait moins bavard. «L'économie n'est pas une science exacte», dit-il.

«Expliquez-moi pourquoi le taux de chômage, qui était plus bas à Montréal qu'à Toronto avant les libéraux, est devenu plus haut?» a-t-il demandé aux journalistes. Vérification faite, en mars, au moment où M. Landry conviait les électeurs aux urnes, l'économie québécoise avait déjà commencé à ralentir. Le taux de chômage, à Montréal, était rendu à 9% contre... 7,2% à Toronto.

Pour le même mois de mars, le taux de chômage pour l'ensemble du Québec s'établissait à 8,9%, en hausse de 0,3% par rapport à février. Aujourd'hui, il a franchi la barre des 10%.

Depuis que les libéraux sont au pouvoir, souligne encore le chef péquiste,

«ils font preuve d'amateurisme incroyables». Et Bernard Landry ne voit poindre rien de bon à l'horizon sur le front économique. La situation s'empirera, selon lui, par «une réingénierie superficielle de l'État» qui engendrera un plus grand recours au secteur privé.

Or, soutient M. Landry, quand le privé doit emprunter, il le fait à des taux supérieurs à ceux de l'État. En plus, les entrepreneurs prennent une marge de profit. Résultat: les salaires payés aux travailleurs doivent être moindres. «Est-ce l'idéal d'une société que les gens gagnent 12 \$ de l'heure ou en gagnent plutôt 22,50 \$? Et sur le plan macroéconomique, quand on gagne 22,50 \$, on paie des impôts sur le revenu élevés, pas quand on gagne 12 \$.»

Se réclamant de l'économiste anglais John Maynard Keynes, qui favorisait les dépenses de l'État pour contrer les ralentissements économiques, Bernard Landry déplore que les libéraux aient fait tout le contraire. «C'était le temps de chauffer le four et eux, ils ont mis de l'eau sur les bûches.»

Dans ce contexte, il revient avec son discours de campagne électorale qui ne prévoyait pas de baisse d'impôt à court terme, la priorité étant donnée aux services publics. Et le chef péquiste parle d'une «grande imposture» quand on lui mentionne que des économistes associent les baisses d'impôt à des stimuli économiques. L'important, dit-il, c'est la dépense, que celle-ci vienne de l'État ou des particuliers.

L'Action démocratique du Québec it aussi que les troupes de Jean Charest doivent prendre une part du blâme pour le ralentissement économique. «Qu'on fait les libéraux depuis leur arrivée au pouvoir pour stimuler l'économie? demande le député Marc Picard. Ils ont donné la priorité aux défusions des nouvelles villes, promis des augmentations de tarifs dans pratiquement tous les domaines et gelé l'ensemble des autres projets.

DÉPENSES DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Clarkson sous la loupe des élus

Un puissant comité parlementaire lui demandera d'ouvrir ses livres

LOUISE ELLIOTT
Presse canadienne

■ OTTAWA — Le Bureau de la gouverneure générale du Canada pourrait devoir rendre des comptes pour son prochain voyage de 1 million \$ dans les pays nordiques devant le comité des Communes qui a été à l'origine de la démission de l'ancien commissaire à la vie privée George Radwanski.

Le projet d'Adrienne Clarkson d'effectuer un voyage en Finlande, en Russie et en Islande, en compagnie de 59 représentants de l'élite littéraire et politique du Canada, dans le but de «renforcer notre identité nordique commune», a fait sursauter plusieurs députés siégeant au comité, qui veulent pouvoir examiner les dépenses de la gouverneure générale.

Lorsque joints par la Presse canadienne, neuf des députés qui devraient former le comité des opérations gouvernementales — dont trois libéraux — ont affirmé être préoccupés. Certains députés souhaitent convoquer des collaborateurs de M^{me} Clarkson afin qu'ils viennent justifier la pertinence d'un tel voyage.

D'autres veulent examiner de quelle façon la gouverneure générale dépense son argent et de quelle façon cet argent lui est alloué par le Parlement.

Le projet inhabituel de M^{me} Clarkson d'effectuer un voyage dans trois pays avec plusieurs invités a été dénoncé par plusieurs éditorialistes. Le réalisateur Denys Arcand, l'auteur Yann Martel et l'ancien premier ministre de l'Ontario Bob Rae figurent parmi les invités qui prendront part au voyage, du 23 septembre au 15 octobre.

Un porte-parole non identifié de la gouverneure générale a déclaré sur les ondes de la télévision de la CBC qu'il ne verrait aucun problème à envoyer un représentant répondre aux questions du comité — mais pas M^{me} Clarkson elle-même.



Adrienne Clarkson

La CBC a également souligné que le voyage est considéré comme une visite d'État et qu'il est ainsi financé à partir du budget du ministère des Affaires étrangères, et non à partir du budget de 19 millions \$ prévu cette année pour la gouverneure générale.

«Nous devons avoir une certaine forme de contrôle sur ces choses, peu importe de qui il s'agit», a déclaré la députée libérale Judy Sgro, qui siège au comité. «C'est un message pour tout le monde — nous sommes tous tenus de rendre des comptes.»

LOBBYISTES

Le Code de déontologie attaqué de toutes parts

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Trop flous, trop tatillons et trop irréalistes. La loi et le Code de déontologie des lobbyistes ont été attaqués de toutes parts hier par les grands groupes de pression. Le monde syndical et le patronat se sont même retrouvés sur la même longueur d'ondes.

À tour de rôle, le Barreau du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, le Conseil du patronat du Québec et l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec ont avancé que la législation et le code poussent trop loin les exigences de ceux qui doivent s'inscrire à un registre pour leurs activités de lobbying.

La veille, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante avait part au SOLEIL de sa frustration d'avoir été écartée de la consultation par les députés parce qu'elle n'insistait pas assez

sur le Code. Le président de la commission parlementaire, le libéral Alain Paquet, a ouvert les audiences en insistant sur le fait que le mandat premier est d'examiner le projet de Code de déontologie, mais il n'a pas écarté l'idée de revenir plus tard sur la loi.

Le bâtonnier du Québec, Pierre Gagnon, a lancé son exposé en critiquant une loi dont les exigences n'auraient rien de comparable avec ce qui existe ailleurs en Amérique du Nord. Selon lui, il est exigé de divulguer des données habituellement confidentielles. «Les citoyens sont inondés d'informations sans pertinence au niveau de la transparence, tout en créant des obligations inutiles, qui nuisent aux initiatives commerciales et aux investissements.»

Le président de la FTQ a parlé d'une «situation intolérable (et) d'une loi mal faite». Pour Henri Massé, «on met les lobbyistes profession-

nels, qui travaillent à l'acte, qui sont en coulisses et tirent les bonnes ficelles, avec des organisations qui défendent leurs membres». M. Massé a fait allusion au fait que la législation a été introduite à la suite de «magouillage» après que des proches de Bernard Landry eurent été forcés de démissionner après avoir plongé le gouvernement dans l'embarras par des affaires de lobbying.

Le président du Conseil du patronat, Gilles Taillon, a dit partager «les mêmes préoccupations. C'est un peu un monstre bureaucratique. Qu'est-ce que ce sera avec le Code?»

Car les règlements sur la déontologie ont aussi eu droit à une critique en règle. Le président du CPQ a présenté comme une pure aberration l'article 9 du Code. «On confie aux lobbyistes le soin de s'assurer que la conduite du titulaire d'une charge publique est éthique. Donc, le lobbyiste a le fardeau de

s'assurer que ce titulaire ne succombe pas au péché... Directeur de conscience, ce n'est pas mon emploi.»

Le bâtonnier Pierre Gagnon a été de ceux qui ont soulevé que le Code dépasse le champ d'application de la loi même. Il a été de ceux qui ont insisté sur le fait que le Code prévoit des sanctions pénales pour qui contrevient à l'esprit de la loi.

M^{re} Gagnon n'a pas hésité à ironiser sur une des dispositions du règlement stipulant que lorsqu'il «utilise des moyens de communications écrits ou électroniques, le lobbyiste doit respecter le droit du public à une information exacte et pertinente».

En signant son éditorial *Quand le mieux est l'ennemi du bien* dans le journal du Barreau, «est-ce que je respecte l'esprit de la loi? Si je me trompe dans un paragraphe, allez-vous m'emprisonner? Est-ce que vous allez me porter des oranges?»

L'événement plancher à Québec! 3 jours seulement: 18 - 19 et 20 septembre

Venez découvrir... - les diverses tendances et les nouveautés
- les meilleures solutions-condos
- la nouvelle gamme de planchers huilés
- la gamme complète des réputés planchers prévernissés mirage

Assistez à différentes cliniques pour entretenir, restaurer ou acquérir votre plancher

Osez comparer la qualité de nos produits

À notre magasin de Québec

(418) 871-2000 2335, Wilfrid-Hamel, Québec (au sud-ouest de l'autoroute Du Vallon)

mirage Collection Classic mirage Collection Engineered HERCULES UNICLIC Ribevron Ancestral

Les premiers agents de la faune autochtones quittent les bancs d'école

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvaillancourt@lesoleil.com

Un premier segment de l'entente connue sous le nom de Paix des braves a été conclu, hier, alors que 10 agents de protection de la faune en territoire cri ont reçu leur insigne après une formation de 20 semaines à la station touristique Duchesnay et un stage de 14 semaines dans leur communauté respective.

Selon les termes de la convention, 22 agents devaient être formés, mais seulement 10 — dont un non-autochtone — ont réussi à passer les épreuves. « Il y a une incompréhension à la base, a expliqué au SOLEIL le ministre Corbeil. D'autres agents seront formés plus tard. »

Curieusement, le seul Blanc de la promotion, qui travaillera dans le territoire de Chisasibi, a obtenu son laissez-passer en raison d'une imprécision sur le formulaire d'application. « On demandait aux gens de résider dans le territoire, mais on ne spécifiait pas les langues parlées. Ça fait cinq ans que je réside là-bas. » « On ne pouvait l'exclure en raison de la Charte des droits de la personne », a-t-on ensuite spécifié au SOLEIL.

Ces 10 nouveaux agents, dont huit Cris et un Naskapi, s'intégreront à part entière aux autres agents de la faune qui œuvrent au Québec, a fait savoir le ministre. Les bud-



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

gets étaient prévus lors de la signature du traité entre le gouvernement du Québec et la nation cri.

À l'arrivée du nouveau gouvernement libéral, le ministre Corbeil a dû congédier de façon temporaire 47 agents de la faune parce qu'il n'avait pas les budgets nécessaires. On lui a promis de dégager les sommes pour régulariser la situation lors du prochain exercice financier.

L'entente stipule la formation et l'embauche de deux agents à plein temps dans le territoire traditionnel de la bande de Chisasibi et de 16 agents à mi-temps pour les huit autres territoires. Deux autres agents à plein temps seront engagés sur les territoires des chantiers de construction du projet EM-1 et du projet Eastmain 1-A-Rupert. Un autre agent, normalement le maître de trappage cri, s'ajoutera au groupe. « Ils connaissent toutes les lois du Québec et ils les appliqueront dans le respect des lois et règlements de leur territoire respectif », a spécifié le ministre.

Le chef Moses leur a pour sa part demandé de consulter les anciens pour assurer une bonne gestion des ressources fauniques. « Vous allez être sur la ligne de front », les a-t-il prévenus.

Le grand chef du Grand Conseil des Cris, Ted Moses, et le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, Pierre Corbeil, étaient bien heureux d'accueillir Samuel Moses, d'Eastmain, parmi le groupe des agents autochtones de protection de la faune.

200 autochtones d'une trentaine de pays réunis à Québec pour parler de l'avenir de la forêt

(PC) — Puisque 80% d'entre eux vivent en forêt, les autochtones comptent faire valoir haut et fort leurs revendications au XII^e Congrès forestier mondial qui se tiendra à Québec jusqu'au 28 septembre. Plus de 200 délégués autochtones d'une trentaine de pays, notamment d'Afrique et d'Amérique du Sud, se réunissent à compter d'aujourd'hui dans le cadre du Forum forestier des peuples autochtones, pour concocter un plan d'action qui sera présenté au Congrès, le 24 septembre.

Essentiellement, « les autochtones veulent récupérer des pouvoirs de gestion et d'aménagement des terres et forêts dans une optique de développement durable », a souligné le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec, Ghislain Picard.

La pleine participation des autochtones à la gestion des forêts varie considérablement d'un pays à l'autre « mais le Canada a probablement une coche au-dessus de la plupart des pays », reconnaît M. Picard, ajoutant qu'il reste encore bien du chemin à parcourir avant d'en arriver à une pleine cohabitation. « Le mode de vie autochtone repose sur l'idée qu'il faut utiliser et gérer la ressource pour qu'elle dure à perpétuité. Il va de soi que leurs connaissances en écologie contribuent aux pratiques d'aménagement durable. »

Au Québec, seuls les Cris ont conclu une entente avec le gouvernement, la fameuse Paix des braves, qui leur assure une participation entière à la gestion des forêts. Le projet d'accord avec les Innus a depuis longtemps été mis sur la glace et pourrait bien se retrouver définitivement sur une tablette.

En attendant, l'enquête publique sur la forêt, promise par le gouvernement Charest, n'a toujours pas amorcé ses travaux, « et l'on assiste à une disparition inquiétante du couvert forestier », s'inquiète le leader autochtone.

**Un Blanc
parmi les
diplômés**



CE SOIR, LE GROS LOT EST DE
17,5 MILLIONS \$



Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, le montant total du gros lot serait partagé entre chacun d'eux.

18 ans +



www.loto-quebec.com

MISE SUR TOI
1 866 SOS-JEUX

L'enseignant qui avait poussé ses élèves à piétiner une photo de Jean Charest retourne au boulot

Il a confessé son erreur et présenté ses excuses

SHERBROOKE (PC) — L'enseignant de l'école Mitchell, à Sherbrooke, qui avait incité ses élèves à piétiner une image du premier ministre Jean Charest, était de retour en classe hier matin.

Christian Tremblay a réintégré ses fonctions après avoir confessé son erreur et présenté ses excuses.

C'est par la seule voie d'un communiqué que la commission scolaire de la région de Sherbrooke (CSRS) a voulu mettre un point final à ce dossier.

M. Tremblay avait posé son geste pour protester contre les compressions que le gouvernement libéral entend effectuer dans le secteur de l'Éducation.

Retiré de sa classe depuis, M. Tremblay a reçu le feu vert de la commission scolaire pour réintégrer ses fonctions hier matin.

Toutefois, les détails entourant les mesures disciplinaires ainsi que les modalités de réintégration sont demeurés confidentiels.

«Aucune entrevue ne sera accordée à la presse écrite et électronique

de la part du personnel de la CSRS, de la direction de l'établissement, du personnel enseignant et des élèves», a décrété la commission scolaire.

Elle écrit que «l'enseignant ne désire d'aucune façon s'adresser aux médias, ni accorder d'entrevues afin d'assurer un retour à la normale dans les plus brefs délais, tant pour les élèves, le personnel de l'établissement, celui de la commission scolaire que pour lui-même».

L'enseignant soutient que ce qui s'est passé n'est pas une façon d'agir dans une société comme la nôtre

Pendant, précise la commission scolaire, M. Tremblay lui aurait demandé «d'informer la population et de transmettre ses excuses. L'enseignant soutient notamment que ce qui s'est passé n'est pas une façon d'agir dans une société comme la nôtre».

On apprend également que, dans une lettre adressée à la direction de l'établissement ainsi qu'à la direction générale de la CSRS, l'enseignant admet l'erreur de jugement commise, «car son devoir est, entre autres, de transmettre aux élèves qui lui sont confiés la notion de respect, non seulement des personnes, mais aussi des institutions. Il juge également que le moyen retenu ne pouvait servir l'objectif qui est de développer le sens critique de ses élèves».

JEAN CHAREST

Quant au premier ministre du Québec et député de Sherbrooke, Jean Charest, une lettre lui aurait déjà été expédiée par le président de la commission scolaire, Noël Richard, au nom de l'organisation et en celui du conseil des commissaires. Cette correspondance contenait également une copie de la lettre signée par l'enseignant et dans laquelle il demande notamment à la commission scolaire que ses excuses soient signifiées à la population ainsi qu'à Jean Charest.

JOURNÉE SPÉCIALE 20 SEPTEMBRE
1 JOURNÉE SEULEMENT

Le représentant MÉPHISTO sera sur place pour vous conseiller

MÉPHISTO M

les Pieds sur Terre est la seule et unique boutique de la région spécialisée dans la chaussure de marque Méphisto, un grand nom de la chaussure française reconnu à travers le monde. Une section complète est consacrée à cette marque de prestige afin de vous offrir le plus grand choix à Québec.



les pieds sur terre
chaussures de marche homme et femme

PLACE DE LA CITÉ 650-9136

La forêt boréale non protégée, dit un rapport

VANCOUVER (PC) — Les gouvernements fédéral et provincial ne protègent pas la forêt boréale canadienne, qui couvre presque la moitié de la superficie du pays, soit environ cinq millions de kilomètres carrés, affirment trois groupes environnementaux dans un nouveau rapport dévoilé hier.

Le rapport, réalisé par Greenpeace, ForestEthics et le Natural Resources Defence Council, indique que les gouvernements au Canada devraient mettre fin au développement industriel dans les zones les plus menacées de la forêt boréale pour mettre en œuvre des plans de conservation et pour établir des zones protégées.

ÉLÉMENTS DU RAPPORT

Voici quelques-uns des éléments importants du rapport intitulé *À travers les arbres, la vérité derrière l'exploitation forestière au Canada*:

□ depuis 1975, les compagnies forestières ont coupé 25 millions d'hectares de forêt, une superficie plus grande que celle du Royaume-Uni;

□ les coupes à blanc ont augmenté de 40% au cours des 28 dernières années, entraînant des menaces sérieuses pour plusieurs animaux et plusieurs oiseaux;

□ 431 espèces sont considérées comme menacées sur la liste fédérale des espèces en voie de disparition du Canada, en plus de celles qui sont inscrites sur les listes des provinces;

□ une faible proportion des opérations forestières au Canada sont certifiées comme étant écologiquement ou socialement durables.

Les forêts boréales s'étendent à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie et occupent la zone la plus au nord et la plus froide de l'hémisphère nord.

Des discussions sur le statut des forêts du monde, incluant la forêt boréale, auront lieu la semaine prochaine à Québec à l'occasion du Congrès forestier mondial.

LÉGISLATION DE LA MARI Ottawa en appellera d'un verdict

■ VANCOUVER — Le gouvernement a annoncé qu'il ira en appel du jugement de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique invalidant la législation fédérale en matière de possession de marijuana. La requête en appel a été déposée, a déclaré hier une porte-parole du ministère fédéral de la Justice pour la région de la Colombie-Britannique, Lyse Cantin. Le juge Patrick Chen, de la Cour provinciale, a conclu que la Section 4 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances n'est plus valide depuis le 31 juillet 2001 en ce qui concerne la marijuana. Cette date est conforme au délai d'un an accordé au gouvernement fédéral par un juge de la Cour d'appel de l'Ontario en 2000 pour qu'il modifie sa législation sur la possession de marijuana. Ottawa a proposé plus tôt cette année de décriminaliser la possession de petites quantités de marijuana. Toutefois, plusieurs cours de l'Ontario n'ont pas attendu la mise en place de la nouvelle législation et ne considèrent déjà plus la possession de pot comme une offense criminelle. (PC)

Les prix dégringolent.



Solde de fin d'été.

était 129,99 \$	était 249,99 \$	était 399,99 \$
maintenant 99,99 \$	maintenant 199,99 \$*	maintenant 349,99 \$
avec contrat 24,99 \$*	avec contrat 49,99 \$**	avec contrat 199,99 \$**
Audiovox 8150	Samsung A540	Samsung A520

De plus, obtenez jusqu'à 4 mois d'appels locaux illimités à la signature d'un contrat.**

le futur est simple™

TELUS
mobilité™

Pour en savoir plus sur ces offres incroyables et sur nos téléphones 1X exclusifs, composez le 1 888 810-5555 ou visitez telusmobilité.com pour trouver un point de vente.

FUTURE SHOP | Best Buy | CIBC | Demoulin | CENTRE M-FI | COMPULSIF | CompuSmart | TELUS | WAL-MART | Zellers

Nouvelles mises en service seulement. Téléphones offerts jusqu'à épuisement des stocks. *Avec un contrat de 2 ou 3 ans. **Avec un contrat de 3 ans. Prix net en vigueur après crédit obtenu à l'achat ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. *Offre valable jusqu'au 28 septembre 2003 seulement. **Offre valable seulement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec avec les forfaits Parlez 20, 25, 50, 75, 106, 150, Parlez Week-end 25, Téléphone TELUS 30 et Parlez 40 Plus et à la signature d'un contrat de 2 ou 3 ans. Obtenez 2 mois d'appels locaux illimités avec un contrat de 2 ans. Obtenez 4 mois d'appels locaux illimités avec un contrat de 3 ans. © 2003 SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE.

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORIZÉS

QUÉBEC

Galerie de la Capitale

Place Fleur-de-Lys

Place Laurier

Expert-Cell Télécom

9749, boul. Sainte-Anne

F.M. Électroniques

41, rue Saint-Vallier Est

Alma

Communications Télésignal inc.

Carrefour Alma

705, av. du Pont Nord

Baie-Comeau

Boutique Satcom

Centre régional Manicouagan

600, boul. Laféche

Beauport

Cité Sans-Fil

Promenades Beauport

3333, rue du Carrefour

DOT Électronique

371, boul. Armand-Paris

Charlesbourg

F.M. Électroniques

Carrefour Charlesbourg

8500, boul. Henri-Bourassa

Donnacoona

Clef de sol/Radio Shack

Place Donnacoona

325, rue de l'Église

Chicoutimi

Communications Télésignal inc.

Place du Royaume

1401, boul. Talbot

Gaspé

Ersi Informatique inc.

Place Jacques-Cartier

167, rue de la Reine, local 2

Vitres Dupuis

Auto Glaces inc.

164, boul. Gaspé

Carleton

Radio Service M.B.C. inc.

1051, boul. Perron

La Malbaie

Services Info-Comm

1005, boul. de Comporté

Lévis

Kiosque Normand Nadeau TV

Galerie Chagnon

Montmagny

Picard Électronique/Clef de sol

80, boul. Taché Ouest

Stereo Plus P.L. Chabot inc.

4, boul. Taché Ouest

Sainte-Foy

Place Sainte-Foy

Communications Cellweb

1995, rue Jean-Talon Sud, local 102

Saint-Georges

Kiosque Normand Nadeau

Carrefour Saint-Georges

8585, boul. Lacroix

CJ Électronique

13175, boul. Lacroix

Dumoulin Électronique Larivière

573, 90^e Rue

Sainte-Marie-de-Beauce

Galerie de la Chaudière

Kiosque Normand Nadeau

Normand Nadeau TV

Dumoulin Électronique

& Informatique

500, boul. Vachon Nord

Napier Électronique

1076, boul. Vachon Nord

LE MONDE

Bush invite les Palestiniens à écarter Yasser Arafat

(D'après AFP et AP) — Le président américain George W. Bush a invité hier les Palestiniens à écarter le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, s'ils veulent un État à eux.

« M. Arafat a échoué en tant que dirigeant. Le premier ministre Abbas (Mahmoud Abbas, l'ex-premier ministre palestinien) a vu son action sapée par l'ordre ancien et cela veut dire Yasser Arafat », a affirmé M. Bush à Camp David, la villégiature présidentielle américaine près de Washington, lors d'une conférence de presse conjointe avec le roi Abdallah II de Jordanie.

« Les Palestiniens doivent comprendre que s'ils veulent la paix, ils doivent avoir une direction engagée à 100% à combattre le terrorisme », a ajouté M. Bush, dont le pays a opposé mardi un veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU « exigeant » d'Israël qu'il revienne sur ses menaces d'expulsion du président de l'Autorité palestinienne.

Mahmoud Abbas a démissionné il y a deux semaines à la suite de différends avec Yasser Arafat et doit être remplacé par Ahmad Qorei, un proche du président palestinien.

La conseillère de M. Bush pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, a indiqué quant à elle que Washington comptait travailler avec un responsable palestinien « qui possède le pouvoir » d'éliminer les groupes extrémistes. Elle n'a pas précisé si, selon elle, le premier ministre désigné Ahmad Qorei correspondait à ce vœu.

Grandes manœuvres pour former un cabinet

POLITIQUE PALESTINIENNE

« Il y a beaucoup de choses que nous ignorons dans la politique interne palestinienne », a dit M^{me} Rice. « Ce ne sera pas un bon signe si le pouvoir s'éloigne du premier ministre palestinien plutôt qu'il s'en approche. Nous n'avons pas besoin d'un premier ministre ayant moins de pouvoir que Mahmoud Abbas », a-t-elle affirmé.

La direction élargie du Fatah, le principal mouvement palestinien dirigé par Yasser Arafat, a entre-temps entamé hier à Ramallah, en Cisjordanie, une réunion en vue de la formation d'un gouvernement dirigé par M. Qorei.

Un autre député du Fatah, Abbas Zaki, a indiqué à la radio officielle palestinienne que la réunion présidée par M. Arafat est destinée à « unifier le vote » des représentants du Fatah au CLP (Conseil législatif palestinien — Parlement).

« Nous sommes en contact avec différents groupes y compris le Hamas » en vue de la formation « d'un gouvernement d'union nationale pour sauvegarder les intérêts palestiniens face à l'agression israélienne », a-t-il poursuivi.

Toutefois, il est peu probable que le Hamas ainsi qu'une formation radicale de moindre importance, le Jihad islamique, rejoignent le gouvernement, alors qu'ils rejettent la Feuille de route, le plan de paix international adopté par l'Autorité palestinienne.

APPEL À LA TRÊVE

M. Arafat a pour sa part appelé hier les Israéliens à un cessez-le-feu.

« Ouvrons une nouvelle page, je suis prêt à une nouvelle trêve, j'appelle Israël à conclure une trêve ; s'il y a une position positive de la part du gouvernement israélien, nous réussissons », a déclaré M. Arafat au quotidien israélien *Yediot Aharonot*.

Le bureau du premier ministre israélien, Ariel Sharon, a rejeté l'offre, la qualifiant de « piège » destiné à réduire la pression exercée par l'armée israélienne sur les « organisations terroristes » et à éloigner la menace d'une expulsion du chef palestinien.

Cette position ne fait toutefois pas l'unanimité au sein du gouvernement.

NETANYAHU

Le ministre des Finances, Benjamin Netanyahu, considéré pourtant comme un « faucon » au sein du gouvernement de droite, et aussi comme un rival de M. Sharon, estimait mercredi qu'Israël devait prendre le temps d'examiner une proposition de trêve.

Sur le terrain, l'armée israélienne a lancé hier une vaste opération de rattachage à Jénine, en Cisjordanie, où elle a arrêté Nahar Al-Saadi, 25 ans, un chef local de la branche armée du Jihad islamique.

Dans le camp de réfugiés de Nousseirat, dans la bande de Gaza, un membre des Brigades Ezzedine Al-Qassam, la branche armée du Hamas, Jihad Abou Souheireh, a trouvé la mort dans la nuit de mercredi à hier lorsque des soldats israéliens ont démolé la maison dans laquelle il s'abritait.

Chirac a-t-il passé toutes ses vacances en Estrie?

La presse française s'interroge sur la présumée disparition du président

MICHEL DOLBEC

Presse canadienne

PARIS — Le président Jacques Chirac a-t-il vraiment passé « toutes » ses vacances à North Hatley, en Estrie ? Sinon, où se trouvait-il ?

Alimentées par toutes sortes de rumeurs, ces questions agitent le milieu médiatico-politique français depuis plusieurs semaines et ont propulsé la « bourgade » de l'Estrie, inconnue jusqu'ici, sur le devant de la scène.



Jacques Chirac

Hier, l'affaire s'est retrouvée en première page de l'influent quotidien *Le Monde*, qui s'est longuement interrogé sur le « mystère North Hatley », comme l'avait fait la veille le journal *Libération*.

Officiellement, Jacques Chirac et son épouse Bernadette sont restés en vacances au Québec du 2 au 19 août. Seulement, si on a beaucoup vu les Chirac la première semaine, on ignore ce qu'ils ont fait entre le 15 et le 19.

Libération a résumé en ces termes l'emploi du temps du couple présidentiel : « Rendez-vous chez le coiffeur, le cinq, pour M^{me} Chirac, « magasinage », et non « shopping », à Montréal, puis, le lendemain, séjour dans la résidence du premier ministre canadien, Jean Chrétien, au lac des Piles. Dîner le huit avec le premier ministre du Québec, Jean Charest. Le neuf, le petit chien de Bernadette est attaqué dans la rue par un gros chien noir. Émoi ! Puis plus rien. »

« On n'a aucune idée de ce qu'ils ont fait la deuxième semaine », a reconnu dans *Libé* Daniel Forgues, journaliste à *La Tribune* de Sherbrooke.

Le président Chirac a la réputation d'aimer le soleil, les destinations exotiques (comme l'île Maurice) et les palaces. L'Estrie était apparue dès le départ comme une « improbable destination », selon l'expression de *Libération*. La « curieuse retraite » du couple présidentiel dans la deuxième semaine de ses vacances a donné lieu à des rumeurs insistantes, elles-mêmes alimentées par deux éléments troublants : l'étrange mutisme du chef de l'État pendant la canicule qui a tué 14 000 personnes en France et le beau bronzage qu'il affichait à son retour à Paris, alors qu'il n'avait pas fait spécialement beau au Québec.

RUMEURS

Depuis, toutes sortes de thèses ont circulé, allant de l'« escapade ensoleillée » dans les Caraïbes à une opération chirurgicale, sur les cordes vocales ou sur la thyroïde, sans parler d'un éventuel *lifting*...

Interviewé sur France-Inter, le maire de North Hatley, Stephan Doré, a relancé l'affaire mercredi en assurant que M. Chirac était « arrivé le 2 août et reparti le 15 ». Le lendemain, M. Doré a confirmé au *Monde* que les informations communiquées à la mairie par la GRC indiquaient « que M. Chirac était là du 2 au 15 ».

« Lui-même, parti en vacances le 9 août, ne peut attester que le couple Chirac était bien présent à North Hatley entre le 15 et le 19 août », a indiqué *Le Monde*.

Claude Chirac, la fille et la conseillère du président, a assuré de son côté que ses parents n'avaient pas bougé de North Hatley (sinon pour se rendre à Montréal et en Mauricie) entre le jour de leur arrivée, le 2 août, et celui de leur départ, le 19, par un vol régulier d'Air France.

« Les dates prévues ont toujours été celles-là », a-t-elle indiqué.

À l'Auberge Hatley, le relais-château où les Chirac ont séjourné, on se montre discret, noblesse oblige. La réceptionniste a répondu au *Monde* qu'elle n'était « pas autorisée à donner des détails sur ça ». « Monsieur et madame Chirac se sont reposés chez nous », a répété la direction de l'établissement à *Libération*. Et « pendant deux semaines », a ajouté le chef cuisinier Alain Labrie.

L'Assemblée générale se saisit de la question

BERNARD ESTRADE
Agence France-Presse

NEW YORK, Nations unies — L'Assemblée générale des Nations unies tient aujourd'hui une session extraordinaire au cours de laquelle elle devrait adopter une résolution exigeant d'Israël de revenir sur sa menace d'expulser Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne.

Cette réunion a été demandée par le groupe des pays arabes à l'ONU, à la suite du veto mis la veille par les États-Unis au Conseil de sécurité à un projet de résolution « exigeant » qu'Israël revienne sur sa décision.

Le projet de texte du groupe arabe, appuyé par le Groupe des non-alignés, n'était pas connu hier mais, selon des sources diplomatiques concordantes, il « ne serait pas très différent » de celui présenté au Conseil de sécurité.

Un tel texte, s'accordent à dire les diplomates, ne devrait avoir aucune peine à réunir une majorité des 191 voix des pays membres de l'ONU, la seule question étant le nombre et l'identité de ceux qui décideront éventuellement de s'abstenir.

Le veto, en effet, n'existe pas à l'Assemblée générale dont les résolutions, à la différence de celle du Conseil de sécurité, n'ont pas force de loi et sont adoptées à la majorité.

Les États-Unis avaient indiqué au Conseil de sécurité s'opposer à l'adoption du projet de résolution arabe car ils le jugeaient « déséquilibré » et déplorait l'absence d'une condamnation formelle et nominative des mouvements palestiniens qualifiés de terroristes.

Ce projet, qui circulait depuis le 12 septembre, avait recueilli 11 voix en sa faveur et trois abstentions (Allemagne, Bulgarie et Grande-Bretagne).

Le président de l'Assemblée générale

est tenu par les règlements à convoquer dans les 24 heures une session spéciale demandée par une majorité des États membres.

Devant commencer à 15 h, cette session constituera un lever de rideau au débat général des Nations unies qui débute mardi et auquel doivent participer plus de 80 chefs d'État et de gouvernement, dont le président américain George W. Bush.

ISOLEMENT DES É.-U.

Les interventions lors de cette session devraient illustrer l'isolement des États-Unis, dont le soutien à Israël, considéré comme automatique quelles que soient les circonstances, est condamné par une large majorité de la communauté internationale.

Dans une lettre au président de l'Assemblée générale, Julian Hunte, dont l'AFP a obtenu copie, l'ambassadeur du Soudan à l'ONU Elfatih Mohamed Ahmed Erwa écrit qu'il demande cette session spéciale « en raison de l'incapacité du Conseil de sécurité à faire face à ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale en raison de l'exercice par l'un de ses membres permanents de son droit de veto ».

Le président de l'Assemblée générale est tenu par les règlements à convoquer une session spéciale quand une majorité des États membres le demande.

La précédente session spéciale de l'Assemblée générale sur la situation au Proche-orient avait eu lieu en août 2002.

Elle avait été également demandée par les groupes arabe et des pays non alignés à la suite du veto mis par les États-Unis à un projet de résolution condamnant Israël pour le siège et l'assaut du camp de réfugiés palestiniens de Jénine, en Cisjordanie.



Un garçon tire des pierres sur un blindé israélien à Jenine.

IRAK

Onze Américains possiblement tués dans deux embuscades

BAGDAD (d'après AFP et AP) — Trois soldats américains ont été tués et deux blessés dans une embuscade hier soir près de Tikrit, ville d'origine du président déchu Saddam Hussein, a annoncé ce matin un porte-parole militaire américain.

Les soldats membres de la quatrième division d'infanterie américaine ont été attaqués à huit kilomètres au sud de Tikrit, dans le centre de l'Irak, a précisé le caporal Vernon O'Donnell.

« Ils étaient en train d'inspecter un site soupçonné d'abriter des mortiers quand l'embuscade s'est produite », a-t-il ajouté, précisant que le bilan était de trois morts et deux blessés.

Huit autres soldats américains au-

raient été tués dans une autre embuscade, selon une chaîne de télévision arabe. Mais les autorités américaines n'ont pas confirmé. Si tel était le cas, il s'agirait de la journée la plus meurtrière pour les Américains depuis le début de la guerre en Irak.

Cette embuscade particulièrement destructrice a eu lieu à Khaldiya. L'armée a fait état de deux blessés dans ses rangs, tandis que la chaîne de télévision Al-Arabiya rapportait la mort de huit G.I. et d'un blessé.

À Khaldiya, une bombe commandée à distance a explosé au passage de forces américaines puis les soldats ont été la cible de violents tirs qui ont causé la destruction de deux camions

Selon un journaliste de l'AP qui a pu se rendre sur place, cinq chars américains, deux véhicules de combat Bradley et 40 soldats ont cerné un quartier d'où étaient partis les coups de feu après l'explosion de la bombe, alors que des hélicoptères survolaient les lieux.

Au moment où les tirs ont éclaté, les soldats américains ont semblé riposter sans avoir de cibles évidentes, pour tenter de se protéger jusqu'à l'arrivée de renforts. Un photographe de l'AP, qui n'a pas été blessé, a déclaré que son véhicule a été touché dans des tirs. Le pare-brise a volé en éclats et les pneus du véhicule ont été crevés.

Peu après cette attaque, un convoi

militaire de trois véhicules Humvee et d'un camion a heurté une autre bombe en bordure de route à 15 km à l'est. Un Humvee servant de véhicule de transport de troupes a été la proie des flammes.

Khaldiya est située dans le « Triangle sunnite », fief de partisans du raïs déchu Saddam Hussein et théâtre d'une insurrection dirigée contre les États-Unis.

Ces nouvelles violences interviennent alors que Washington souhaite l'adoption au Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution visant à renforcer les effectifs militaires sur le terrain avec l'aide de la communauté internationale.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

BONAVENTURE

Le Bioparc condamné à grandir... ou à mourir

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ BONAVENTURE — La direction du Bioparc de Bonaventure croit que seule une expansion majeure de 23 millions \$ peut rentabiliser ses installations à long terme et les rendre autonomes. Sans cet investissement, la directrice, Éline Bernier, estime que le Bioparc est condamné à fermer bientôt.

Le Bioparc vient de connaître deux bonnes années de suite, dépassant le cap des 21 000 visiteurs payants, mais le déficit budgétaire se situerait à 200 000 \$ si une subvention de 100 000 \$ de Québec, n'était pas venue le couper de moitié. Une entente verbale avec l'ancien gouvernement péquiste était supposée éponger entièrement la note de 200 000 \$.

« Nous avons pu éviter les gros déficits au cours des cinq premières années du Bioparc en vivant de petits programmes. Mais nous avons épuisé la liste de ces programmes. Et la seule façon de faire du Bioparc une attraction rentable, c'est via un projet majeur, comme celui de 23 millions \$ auquel nous avons pensé », analyse Éline Bernier.

Le projet déboucherait sur l'explo-

tation de l'environnement marin, l'écosystème le moins développé de ce lieu à vocation éducative. Un grand trottoir sur pilotis, donnant accès à l'île aux Pirates, une expansion majeure des bassins pour héberger des bélugas et des dauphins à flanc blanc, la hausse du nombre d'espèces terrestres vivant au Bioparc et le développement d'une aire de divertissement, avec des glissades et une piscine à vagues, alimentées à l'eau salée, composent le projet.

« Tout ça, c'est 23 millions \$, reprend M^{me} Bernier. Ailleurs qu'en Gaspésie, on n'en parlerait presque pas de ce montant. Ce serait normal. Quand ça allait mal, à Montréal, en 1991-1992, l'État a débloqué 65 millions \$ pour le Biodôme, le Cosmodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planéta-

rium. La Cité de l'énergie à Shawinigan a coûté 27 millions \$. Le zoo de Granby a besoin de 35 millions \$ pour rénover. Et qu'on ne nous parle pas de la part de 10 % du milieu. Il n'y a pas d'Alcan ici, ou d'IBM. Mais nous avons besoin d'un produit d'appel majeur. »

M^{me} Bernier a beaucoup réfléchi sur la situation touristique gaspésienne. Elle estime que plusieurs attractions de moyenne taille, comme le Bioparc ou Explorama, à Sainte-Anne-des-

« Quand ça allait mal, à Montréal, l'État a débloqué 65 millions \$ pour le Biodôme, le Cosmodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium »

Monts, sont menacées de fermeture parce qu'il manque un produit d'appel majeur, c'est-à-dire une attraction d'envergure nationale, qui constitue un aimant, plutôt qu'un lieu qui se trouve le long de la route et où les visiteurs arrêtent parce qu'il est là.

« Il n'y a que les Jardins de Métis qui attirent 100 000 personnes par an, mis

à part les attraits naturels comme le rocher Percé ou Forillon. C'est gros, c'est cher ce qu'on propose, mais y a-t-il d'autres solutions? Les plus petits récolteront les fruits de cette expansion », dit-elle, pariant qu'il y aura une hausse globale de l'achalandage touristique en Gaspésie. Généralement, environ 500 000 personnes passent chaque année dans la péninsule.

M^{me} Bernier rencontrera bientôt la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, aussi députée de Bonaventure, Nathalie Normandeau, pour obtenir ses impressions sur le projet. Puis elle exposera le projet au député fédéral Georges Farrah. « Nous employons 25 personnes présentement, et l'expansion créerait 40 emplois. Nous disposons déjà d'appuis importants, la Ville de Bonaventure, mais aussi Carleton, Saint-Elzéar, Saint-Siméon, Caplan, les Jardins de Métis, le Parc de l'île Bonaventure. On ne veut pas perdre cet équipement. Entre 4 et 5 millions \$ ont été investis au Bioparc. Mais sans investissement majeur, il fermera », note-t-elle, espérant que les politiciens pourront se faire une idée d'ici quelques semaines.

RIMOUSKI

La Chambre de commerce s'interroge sur la réingénierie de l'État

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — La réingénierie de l'État québécois entreprise par le gouvernement Charest soulève plusieurs questions à la Chambre de commerce de Rimouski et de la part de sa nouvelle présidente, Monique Marois, première femme à diriger l'organisme.

L'impact de cette réorganisation sur le développement régional et sur la capitale administrative régionale du Bas-Saint-Laurent demeure une grande inconnue. « Nous ne sommes pas contre l'exercice entrepris par le gouvernement de Jean Charest. Comme le gouvernement a aussi parlé de décentralisation en compensation, nous voulons voir comment cette réingénierie s'articulera », précise la nouvelle présidente.

Au cours de la prochaine année, le prolongement de l'autoroute 20 Cacouna-Bic fera partie des dossiers prioritaires de l'organisme. « Nous avons demandé en juin une rencontre avec le ministre des Transports, Yvon Marcoux, pour que le prolongement de la 20 Cacouna-Bic soit inclus dans les projets prioritaires d'infrastructures routières avec le gouvernement fédéral », affirme M^{me} Marois, qui soutient l'idée d'un financement partagé fédéral-provincial comme son prédécesseur, Yvan Bujold, qui avait multiplié les rencontres à Ottawa.

« Le ministre Stéphane Dion est favorable à ce projet si le Québec inclut cette route pour l'obtention d'un financement fédéral-provincial. Le premier pas à faire est d'abord avec le gouvernement du Québec », affirme-t-elle.

L'organisme surveillera aussi de près, en collaboration avec l'Association des marchands de Rimouski, la desserte de la Basse-Côte-Nord basée à Rimouski, mais qui est réclamée par les Nord-Côtiers.

RIVIÈRE-AU-RENARD

Mort étrange

■ RIVIÈRE-AU-RENARD — La police de Québec enquête sur la mort étrange d'un Gaspésien de 19 ans survenue à Rivière-au-Renard dans la nuit de mercredi à hier. L'homme déambulait en vociférant le long de la rue Renard Est, vers 2 h 30. Des policiers de la SQ qui patrouillaient dans ce secteur ont tenté de lui parler, mais le jeune a pris la fuite. Peu de temps après, les agents ont reçu un appel provenant d'une résidence de Rivière-au-Renard pour une fenêtre fracassée et une entrée par effraction. Sur les lieux, les policiers ont découvert le jeune homme qu'ils avaient voulu intercepter quelques temps auparavant, baignant dans son sang, à l'extérieur de la résidence. Il a été transporté au Centre hospitalier de Gaspé, où son décès a été constaté. Son identité n'a pas encore été dévoilée, mais des analyses toxicologiques seront réalisées pour déterminer si l'homme était sous l'influence de quelque drogue. Cinq enquêteurs ont été dépêchés en Gaspésie afin de faire la lumière sur le drame, ceci pour mener une enquête plus transparente, en raison de l'implication, bien que minime, des agents de la SQ dans le dossier. N.B.

GASPÉSIE

Coup de pouce aux ex-toxicos

HENRI MICHAUD

Collaboration spéciale

MATANE — Les ex-toxicomanes se retrouvent souvent démunis lorsqu'ils quittent les centres de désintoxication. Yves Gousse, un résident de Sainte-Félicité, près de Matane, a choisi d'offrir une solution de rechange à ses pairs.

En rétablissement depuis une quinzaine d'années, M. Gousse et ses partenaires, Lyna et Jean-Pierre Gauthier, ont fondé « La Fourmière » : un centre de réinsertion sociale doublé d'une ferme biologique.

« J'ai souvent constaté que les ex-toxicomanes retombaient dans leurs vieilles habitudes, faute de ressources adéquates après une cure. En sortant d'un centre, tu possèdes beaucoup d'outils mais peu de moyens pour les mettre en pratique. J'ai donc choisi, avec ma conjointe et son père, d'offrir une alternative en région. » Le travail ne fut pas de tout repos. « Nous travaillons à ce projet depuis plus d'un an. Nous nous sommes heurtés à bien des difficultés, mais nous sommes confiants de le mener à terme. »

Pour favoriser le rétablissement de ses bénéficiaires, M. Gousse mise sur l'embauche de professionnels et sur le travail à la ferme. « C'est dans le travail que je me suis retrouvé avec moi-même et que j'ai pu combattre la toxicomanie et contrôler les pressions extérieures », insiste le promoteur de 39 ans. J'y ai appris à vivre en société. »



Yves Gousse mise sur le travail à la ferme pour aider les ex-toxicomanes.

Les actionnaires de la maison de réinsertion possèdent également la Ferme La Fourmière, où ils entendent produire des fruits et des légumes biologiques. L'élevage de bovins et l'exploitation forestière comptent parmi les projets sur la table.

LA CULTURE À LA RESCOUSSE

Peu fortunés, les actionnaires misent sur la culture pour financer le projet. « L'idée m'est venue par hasard. J'ai contacté le gérant de Dan Bigras et nous avons convenu de présenter un spectacle, le 20 septembre, à la salle Albert-B.-Lavoie de la polyvalente de Matane. Puis, tout s'est précipité. » Dany Boudreau assurera la première

partie du spectacle du porte-parole du refuge. L'humoriste Louis-José Houde a choisi, lui aussi, d'appuyer la cause et de présenter un spectacle, le 17 novembre. Laurence Jalbert, qui devait se produire en octobre, a reporté son spectacle au printemps 2004.

Le promoteur fait cavalier seul. Il a choisi de ne pas s'associer à Kaméléart, l'organisme matanaise de diffusion de spectacles.

Yves Gousse mise beaucoup sur les spectacles pour soutenir son projet et embaucher le personnel nécessaire. « Nous avons accueilli deux bénéficiaires depuis mai et j'espère obtenir les ressources financières nécessaires. Actuellement, nous avons une entente

avec le propriétaire de la maison pour tenter de sauver le projet. »

Entre 15 000 et 18 000 bas-laurentiens, gaspésiens et madelinien vivaient avec un problème de toxicomanie. Dans le Bas-Saint-Laurent seulement, 1200 dossiers ont été ouverts, l'an dernier. « Il s'agit de personnes qui ont sollicité de l'aide pour vaincre une ou plusieurs dépendances », précise Jean-Paul Huard du centre de réadaptation l'Estran. Mais la région compte plus de gens aux prises avec un problème de consommation. Leur nombre est toutefois difficile à évaluer. En Gaspésie, 307 personnes ont eu recours aux services des divers établissements de réadaptation.



Lamarche le matin...

c'est bon pour la santé!

— dès **5h30**

Réalisation: Denis Langlois



106,3 FM

Première Chaîne

Radio-Canada

www.radio-canada.ca/quebec

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditionnel JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Triste à mourir

Le récent avis du Conseil de la santé et du bien-être démontre une fois de plus l'urgence d'accroître et d'améliorer les soins palliatifs au Québec. En campagne électorale, le Parti libéral a promis d'accélérer leur développement. Malgré les coûts qui s'y rattachent, le gouvernement Charest doit prendre les mesures nécessaires pour que des soins de qualité soient accessibles à tous les mourants et à leurs proches.

Ce qui est loin d'être le cas en ce moment. Le Conseil constate à son tour qu'il y a un manque, mais aussi, disparités dans les services offerts aux malades en fin de vie. Disparités selon les établissements, selon les régions, selon les maladies, selon l'âge, mais aussi, disparités selon les revenus des malades.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Si nous croyons réellement aux principes d'accessibilité et d'universalité des soins de santé, nous ne devons pas tolérer qu'ils ne soient pas respectés lorsque les malades deviennent « des mourants ». Ne plus pouvoir guérir ne signifie pas ne plus soigner, ne plus apaiser la douleur et ne plus soutenir le malade et ses proches. C'est une question de dignité et de respect pour celui qui part, mais aussi pour ceux qui restent.

Bien des organismes, bien des chercheurs rappellent périodiquement ce qu'individuellement, bien des gens constatent lors de la mort d'un proche: la vie se termine trop souvent dans la douleur, l'inconfort et les souffrances, alors qu'il serait possible d'adoucir la mort si des services plus appropriés existaient.

Les politiciens, après quelques bons mots de compassion et promesses de changement, referment habituellement vite les rapports pour vaquer à plus pressant. « Les morts ne peuvent voter », avait cyniquement affirmé en 2000 la libérale Sharon Carstairs, indignée que cinq ans après un rapport du Sénat sur l'euthanasie, le suicide assisté et les soins palliatifs, rien n'avait été fait pour mieux répondre aux besoins des mourants.

Pourtant, compte tenu des connaissances médicales et techniques, ce passage inévitable pourrait être moins éprouvant si de meilleurs soins palliatifs étaient développés.

Les façons d'y parvenir sont identifiées depuis longtemps: améliorer les soins à domicile, mieux coordonner les services, prévoir des lieux mieux aménagés pour les mourants qui ne peuvent ou ne veulent pas mourir à la maison, enrichir la formation des professionnels de la santé pour qu'ils soient mieux outillés et moins dépourvus devant le malade, développer le travail interdisciplinaire et soutenir les proches du malade. Nous savons comment faire puisque certains, comme à la Maison Michel-Sarrazin, ont développé une excellente expertise.

C'est souvent l'argent qui manque, et la volonté. Car malgré les promesses, peu de progrès ont été réalisés pour rendre les services accessibles à tous. Les pressions sur les finances publiques et l'augmentation constante des coûts de santé ont incité politiciens et administrateurs à fixer d'autres priorités. Le Québec a ainsi perdu l'avance prise dès les années 70, en s'inspirant du modèle de l'hospice St. Christopher de Londres. Espérons que le nouveau gouvernement saura nous faire rattraper le temps perdu.

Dans une société où tout est comptabilisé, il est dangereux que certains concluent que les soins palliatifs ne constituent pas un bon investissement. Pourquoi et comment dépenser pour des enfants et des adultes condamnés à mort, alors que nous avons du mal à trouver les fonds nécessaires pour soigner rapidement ceux qui peuvent survivre? Cette question crue n'est jamais posée directement, mais elle est néanmoins dans la tête de ceux qui distribuent les enveloppes budgétaires, qui décident à qui serviront les lits d'hôpitaux et qui déterminent à quoi sera occupé le personnel des CLSC, des hôpitaux et des centres d'hébergement.

Dans un Québec vieillissant, confronté à une hausse des coûts de santé, la question est inévitable. La réponse doit venir de l'ensemble des citoyens et non d'une poignée de ministres et de gestionnaires.

MARIAGE GAI...



CHRONIQUE POLITIQUE

La grève de l'enfant-roi

Les étudiants n'étaient pas encore de retour dans les universités et les collèges que les leaders de leurs deux fédérations lançaient en août des ultimatum à Jean Charest, qu'ils promettaient « la plus grande campagne de leur histoire » et qu'ils laissaient planer la menace d'une grève générale. Les fédérations étudiantes universitaires et collégiales exigeaient le dépôt d'un projet de loi qui réaffirmerait le principe de la gratuité du collégial, le gel des frais de scolarité pour les universitaires et le plafonnement des autres frais obligatoires acquittés par les étudiants.

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, un ancien recteur de l'Université de Sherbrooke, est habitué aux coups de gueule des leaders étudiants, mais il est cette fois resté pantois. Ceux-ci n'avaient pas consulté les étudiants auparavant puisque la rentrée n'était pas encore faite. D'autre part, le Parti libéral n'a jamais remis en question la gratuité du collégial et il s'est formellement engagé avant les élections à maintenir pour la durée du mandat le gel des frais de scolarité à l'université, obtenu par les étudiants en 1994.

La mobilisation et la guerre promise, avec autant d'empressement et d'agressivité, n'avaient donc qu'un caractère préventif. Une année scolaire sans journées de grève des professeurs ou des étudiants serait un honteux record pour ces

deux groupes, mais il apparaît que les étudiants sont vraiment cette fois en panne de revendications pour nourrir leur besoin compulsif d'agitation. La seule poignée véritable des étudiants était la hausse des frais afférents. Et encore. Statistique Canada établissait leur moyenne au Canada en 1993-1994 à 297 \$, contre 205 \$ au Québec; en 2002-2003, ils étaient passés à 530 \$ au Canada par rapport à 440 \$ seulement au Québec. Quant aux frais de scolarité, la moyenne au Québec, 1851 \$ par année, est inférieure à 50 % des frais demandés en moyenne ailleurs au Canada, soit 3738 \$. Le ministre de l'Éducation s'est pourtant aussitôt empressé d'indiquer aux étudiants qu'il était sensible à l'augmentation des frais afférents et qu'il était disposé à les encadrer dans un projet de loi. Un haussement avec ça?

Rien n'y fit. La FEUQ et la FECQ restent sourdes et poursuivent leur action politique contre le gouvernement Charest. Car c'est uniquement de cela qu'il s'agit. Elles ont annoncé ces jours derniers des raids dirigés contre les députés libéraux, des signatures de pétitions et une campagne de publicité par un coût affichage de 70 000 \$ sur des autobus des sociétés de transport en commun. Les cotisations obligatoires des étudiants pourraient être beaucoup mieux utilisées pour des services directs aux membres forcés de ces associations. Les « simples » étudiants n'ont toujours pas été consultés pendant ce temps.

Les membres d'une commission parlementaire doivent par ailleurs se pencher cet hiver sur le financement du réseau universitaire. Les dirigeants des fédérations étudiantes veulent par leur action écarter toute remise en question, au cours de ces débats, du gel des frais de scolarité... après 2007 puisque Jean Charest et Pierre Reid ont promis encore mercredi de respecter cet engagement pour la durée du mandat. Les porte-parole étudiants réclament aussi des investissements du gouvernement libéral dans l'éducation; le ministre Reid a déjà pris des engagements publics pour 240 millions \$ envers le réseau universitaire et pour 80 millions \$ dans les cégeps.

Les leaders étudiants agitent pourtant encore l'épouvantail de la grève. Personne au cabinet du ministre, où des attachés politiques sont chargés des relations avec les associations étudiantes, ni chez les observateurs attentifs du milieu étudiant, ne comprend ce qui les anime vraiment.

J'en retiens que le mouvement qu'ils cherchent à monter ne repose absolument pas sur une cause juste; que ces jeunes adultes ont une bien curieuse et inquiétante conception de la démocratie; qu'ils flambent sans considération les cotisations des membres qu'ils prétendent représenter et que deux ou trois d'entre eux, le jeune Nicolas Brisson surtout, font un gros ego trip. Si les étudiants les suivent aveuglément et descendent dans la rue, que le gouvernement les y laisse. Ils y prendront peut-être quelques leçons de vie.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

CARREFOUR DES LECTEURS

La vraie taille de l'État

Une réduction des coûts de l'État du Québec par la privatisation de services, comme le prétend l'Institut économique de Montréal (IEM), n'aurait paradoxalement que peu d'impact. En effet, les excès de dépenses, contrairement à l'opinion courante, ne sont pas dans les coûts de la fonction publique. Car comparée à l'Ontario, au prorata de la population, la plus grande partie du surcroît des dépenses du gouvernement au Québec (10 milliards \$ de plus que l'Ontario par année, par 7,4 millions de personnes) se situe essentiellement dans les frais financiers et les paiements de transfert: promotion économique, mission sociale et dette. Les dépenses globales per capita en santé et en éducation sont, à 2 % près, identiques au Québec et en Ontario. Le « diable est dans les détails » comme on dit. Le néo-libéralisme est vrai pour ce qui est des principes, mais pas de la réalité.

Michel Magnan, Ph.D.
 Montréal

Niveler par le bas

Les journalistes qui ont couvert la campagne électorale 2003 ont certes été très agressifs, ce qui n'est pas synonyme d'agressants. Cette agressivité, issue de la dynamique d'affrontement, est une réaction de défense et de survie. Ce qui les honore tous, en fin de compte. Ils ont été beaucoup moins agressants que l'agresseur qui s'est agressé. À tout

le moins, ils ont démontré beaucoup plus de retenue, de réserve, de discrétion et de distinction qu'un premier ministre sortant qui hurle en avoir plein le cul. Il faudra donc d'urgence réviser nos valeurs humaines et éducatives, en matière de contribution à l'histoire.

Pour parler de la hauteur de « l'Homme », il faut admettre que le producteur de cette propagande a dû tout cadrer de très bas, ce par quoi tout semble avoir été nivelé. Ces (inter)minables « 90 minutes » témoignent que le « monde » politique peut faire populace et plèbe alors que le journalisme peut avoir de la gueule et de la classe. N'en déplaise à Hubert Bolduc.

Les effets d'un tel gâchis sont de nature à détourner de cette « chose » des hommes et des femmes de grands talents dont le Québec souffrira d'une possible désaffectation ou de décrochage.

Gerry Pagé
 Québec

Que Landry reste!

Je suis d'avis que Bernard Landry devrait demeurer à la présidence du PQ aux prochaines élections. Qui peut prétendre mieux faire que lui à la gouverne de l'État, avec son expérience en politique et en économie? Et qui peut se vanter d'avoir la même transparence et la même fidélité envers ses convictions, ses valeurs et ses aspirations?

Marie-Dominique Matte
 Québec

Patinage politique

Nous avons été des milliers à regarder le documentaire *À hauteur d'homme*. M. Landry est un « champion » du patinage (artistique) politique. Il ne répondait pas aux questions mais faisait de grands « sparrings ». Il nous servait du latin à tour de bras. Une forme d'étalage orgueilleux de sa « culture ».



Bernard Landry

Quelques journalistes revenaient sans cesse sur les déclarations de M. Parizeau, en variant la formule. Rien à faire, il avait décidé de ne pas répondre. Et plus il refusait, plus il se « fourvoyait » et montrait sa malhonnêteté. Lui qui se vantait de pratiquer la « transparence », il était plutôt brumeux, obscur, opaque, téflon. Ses défauts passeront à l'Histoire: prétentieux, pédant, arrogant — comme M. Trudeau —, méprisant pour les Québécois qui n'ont pas les capacités de « comprendre ». Oscar Wilde disait: « La vérité finit toujours par être démasquée un jour. » Et le film de J.-C. Labrecque en est la preuve.

Marie-France Legault
 Québec

Pour un référendum

Le vote sur la motion principale de l'Alliance canadienne indique clairement que le débat est loin d'être clos. Envisageons donc la question sous un angle politique. Car cela ne relève pas d'une compétence judiciaire, si haute soit-elle, malgré les prérogatives de la Charte des droits et libertés. La prétention au mariage des homosexuels en est une qui s'arrogue le droit d'anéantir les édifices moraux que la civilisation occidentale a su construire et préserver sur une échelle plurimillénaire. La Cour suprême n'a pas pour rôle d'interférer sur un enjeu éthique d'une telle ampleur car son analyse se limite au droit; par contre, nos élus ont le devoir d'évaluer les conséquences d'un tel renversement de valeurs au nom d'une prétendue égalité. Ceci sera (et se doit de l'être) l'enjeu principal de la prochaine campagne électorale, sans compter qu'un éventuel projet de loi, aussi fondamental pour une société, devrait être légitimé par référendum à la grandeur du pays. « L'injustice n'est jamais dans l'inégalité des droits, elle est dans la prétention à des droits égaux. » (Nietzsche)

Yannick Henri
 Charlesbourg

Le mot « mariage »...

Puisque le mot « mariage » a été appliqué, depuis des siècles, aux unions homme-femme, je pense que

donner l'appellation à une union d'une autre sorte serait vouloir changer la nature des choses. Il me paraît que l'étape supérieure pour les gais serait plutôt la légalisation de leurs unions, tout en leur accordant des droits égaux. (Mêmes droits, mêmes obligations n'est-ce pas? Pourtant, on a dit qu'il ne serait pas question de divorce pour dissoudre une union de même sexe!) Ce n'est pas avec l'emploi d'un même mot que l'on confère l'égalité entre deux choses qui diffèrent beaucoup. La loi a donné aux femmes des droits égaux à ceux des hommes — dans le secteur de l'emploi, pour la possession des biens — sans que les femmes s'appellent des hommes. Le mot mariage pour les personnes de même sexe ne signifierait plus rien.

Laura Marquez
 Québec

ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle?

ÉCRIVEZ-NOUS à l'adresse suivante:
 Carrefour des lecteurs,
 Journal LE SOLEIL,
 925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
 Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
 ou à: opinion@lesoleil.com
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

OPINIONS

L'utilisation du folklore québécois dans le tourisme

Serge Gauthier

L'auteur est historien et ethnologue, président de la Société d'histoire de Charlevoix. Il termine une thèse de doctorat en ethnologie à l'Université Laval intitulée « Charlevoix ou la création d'une région folklorique ».

N'ayant pas encore vu le film *Père et Fils*, qui, bien que tourné en partie dans Charlevoix, n'y sera pas projeté avant plusieurs semaines, n'est-il pas présomptueux de ma part de plonger dans ce débat bien montréalais, à savoir si les personnages québécois de ce film sont ou ne sont pas folkloriques ?

LA NOTION DE FOLKLORE

Le mot *folklore* est peut-être un des plus galvaudés qui soit. Il est appliqué généralement dans les conversations usuelles à ce qui est ancien, archaïque ou dépassé, désuet, presque ridicule, pittoresque à l'excès et quasi risible. Pourtant, le mot *folklore* (en quelque sorte « science du peuple ») désigne aussi une pratique scientifique universitaire qui a son histoire dans le monde et aussi au Québec. En effet, dès 1914, l'anthropologue canadien Marius Barbeau (1883-1969) devient le premier folkloriste de formation universitaire à effectuer des enquêtes de « folklore » dans des régions québécoises comme Kamouraska, la Beauce et Charlevoix. Il travaille alors pour le Musée national du Canada à Ottawa. Son action se poursuivra par la formation avec Luc Lacourcière (1910-1989) et Félix-Antoine Savard (1896-1982) des Archives de Folklore de l'Université Laval en 1944 et par un programme d'études universitaires en folklore qui en découlera. Dans ce contexte, n'est-il pas permis de s'étonner que le fait d'être folklorique devienne de nos jours si péjoratif ?

C'est que la collecte d'éléments de folklore, particulièrement de la litté-

rature orale (contes, chansons, légendes, notamment) ne se conduit pas sans une recherche d'un « autre », étranger à soi, ayant conservé des traditions ou une mémoire perdues dans un contexte de modernité. Si l'ethnologue cherche dans des lieux extérieurs à son milieu d'origine une culture dite « primitive », le folkloriste doit retrouver au sein de sa propre société ce « primitif ». Marius Barbeau dans un document rédigé en 1944 décrit ses enquêtes de folklore en région comme se situant « en pays primitifs ». La collecte de folklore s'érige aussi sur la conception et la représentation par le folkloriste qu'il existe des détenteurs d'un savoir dit « folklorique » ou ancien enracinés dans des milieux ou des terroirs, le plus souvent régionaux et protégés du modernisme.

Faut-il voir là la source même de l'idée qui associe le folklore à quelque chose de retardé et de non-évolué ? Sans doute s'agit-il plus d'un glissement du concept, mais il reste qu'il n'y a pas de notion ni de collecte de folklore sans la conviction que quelqu'un, quelque part, a maintenu un savoir ancien à l'abri du modernisme et qu'il est possible de le retrouver. En fait, il n'y a pas de culture moderne sans un référent à une culture ancienne. Sans doute, mais faut-il pour cela que des individus soient identifiés au folklore et d'autre pas pour que cette culture moderne se forme ? Cela est une grande question, que nous aborderons seulement en lien avec l'expérience de Charlevoix que nous connaissons bien.

UN CHARLEVOIX FOLKLORIQUE

Le fait que le film *Père et Fils* soit tourné en partie dans Charlevoix n'est sans doute pas étranger à l'idée que les personnages québécois de cette production soient perçus comme folklori-

ques. Cette région est associée au folklore particulièrement depuis 1916 alors que Marius Barbeau fait la « découverte folklorique » de Charlevoix en y menant des collectes de folklore. Il faut bien voir que la formule a fait recette et tout au long du XX^e siècle Charlevoix a été régulièrement décrit comme une sorte de bastion folklorique du Québec.

Ce folklore a fait l'objet de livres, a servi dans les guides touristiques, en peinture, mais a aussi été utilisé dans la conception de films et d'émissions de télévision. Au début des années 60, les productions Walt Disney réalisent le film *Big Red* dans Charlevoix où les personnages de Canadiens français ne sont que des serveurs pittoresques et heureux d'accueillir des visiteurs américains. Au cours de la même décennie, le cinéaste Pierre Perrault tourne trois films à l'Île-aux-Coudres qui sont aujourd'hui des classiques du cinéma québécois. Mais à ce moment, la population de l'Île-aux-Coudres exprime clairement que les personnages retenus par Pierre Perrault ne reflètent pas toute la réalité sociale et culturelle de ce milieu mais un aspect plutôt « folklorique ».

Il en va de même pour la série *Le Temps d'une paix* signée par Pierre Gauvreau et présentée à Radio-Canada entre 1980 et 1986 dans laquelle les personnages sont volontairement folklorisés et présentent un Charlevoix ancien bien qu'en voie de transformation. En fait, il est difficile de trouver durant le XX^e siècle des ouvrages littéraires ou encore des productions artistiques qui utilisent le cadre de Charlevoix sans référer au passé ou au folklore ? Charlevoix est-elle une région folklorique ? Une région folklorisée plutôt ? Mais il doit bien y avoir une source à tout cela...

Le problème me semble plus dans l'utilisation du terme folklore que dans la pratique même du folkloriste.



Le fait que le film « Père et Fils » soit tourné en partie dans Charlevoix n'est sans doute pas étranger à l'idée que les personnages québécois de cette production soient perçus comme folkloriques, croit Serge Gauthier.

Ainsi, bien plus que les collectes de Marius Barbeau, l'utilisation du folklore comme matériel emblématique au Québec particulièrement dans les années 1960 et 1970 dans la chanson notamment a amené avec elle ce que l'on pourrait nommer « une vision folklorique du folklore ». La promotion touristique me semble être un autre lieu où l'image folklorique sert à des fins mercantiles. Durant les années 80, les promoteurs touristiques de Charlevoix utilisaient le slogan « Charlevoix, au pays de Rose-Anna ». En fait, il ne faut aller si loin : en 2003, la publicité télévisée au sujet des « charmes de Charlevoix » présente des montagnes, des balcons, des paysages, des artisans. Mais est-ce bien là tout ce que peuvent espérer trouver les touristes dans cette région ? N'existe-t-il pas un Charlevoix différent, plus « moderne » en quelque sorte ? Charlevoix est-il encore un lieu préservé bastion de « nature et de culture » et pourquoi pas folklorique ?

UN QUÉBEC FOLKLORIQUE

Si l'on se croit perçu comme folklorique, c'est peut-être que parfois l'on se projette comme tel. La publicité touristique de Charlevoix n'est pas la seule à référer à une image préservée ou folklorique. Par exemple, celles du Saguenay et de ses « bleuets » ou de Québec, la « Vieille Capitale française » et ses vieux

murs n'en sont pas exemptes. Il ne me semble donc pas étonnant que des Français en visite au Québec viennent voir des baleines dans Charlevoix comme c'est le cas dans le film *Père et Fils* puisque c'est ainsi que l'on attire cette clientèle touristique : la grande nature, l'isolement sauvage voire presque la « cabane au Canada ». Voilà comment est présentée le plus souvent le Québec touristique aux Français. Comment se surprendre qu'alors que notre Société d'histoire de Charlevoix avait ses bureaux à Baie-Saint-Paul, des touristes français venaient parfois (et plus souvent qu'on pourrait le croire) nous demander où trouver des bûcherons ou encore des Indiens ! Ne cherchaient-ils pas ce que leur avait été « vendu » au préalable ? Se folkloriser pour vendre, c'est encore se folkloriser.

Pendant ce temps, l'étude de nos traditions anciennes est méconnue et délaissée au Québec et c'est sans doute en raison de cette méconnaissance que l'on continue de référer au folklore si maladroitement et que l'on présente le plus souvent aux autres et nommément aux Français une image folklorisée de nous-mêmes. Que les personnages d'un film français tourné au Québec et dans Charlevoix soit quelque peu folklorisés ne m'étonne donc pas ; ce qui m'étonne, c'est que l'on ne questionne pas le Québec folklorique que nous leur proposons trop souvent.



Durant les années 1980, les promoteurs touristiques de Charlevoix utilisaient le slogan « Charlevoix, au pays de Rose-Anna », référant à la célèbre émission « Le Temps d'une paix ».

Éboueurs ou vidangeurs ?

La querelle des anciens et des modernes en ce qui a trait à la langue française

Marie-Ève de Villers

Auteure du « Multidictionnaire de la langue française ». Directrice de la qualité de la communication à l'École des HEC de Montréal

« Les anciens, monsieur, sont les anciens ; et nous sommes les gens de maintenant. » (Molière, *Le Malade imaginaire*)

Ce n'est pas le retour à la terre que préconisent MM. Poirier et Canac-Marquis du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) (dans l'article publié en page A 13 du journal LE SOLEIL du 8 septembre), c'est le retour des vidanges ! Les québécois qu'ils proposent pour *Le Petit Larousse 2004* traduisent une conception passiviste du français du Québec. En effet, on peut se demander pourquoi il serait nécessaire de remettre à l'honneur en 2003 des termes que nous avons mis trois décennies à remplacer par les termes justes.

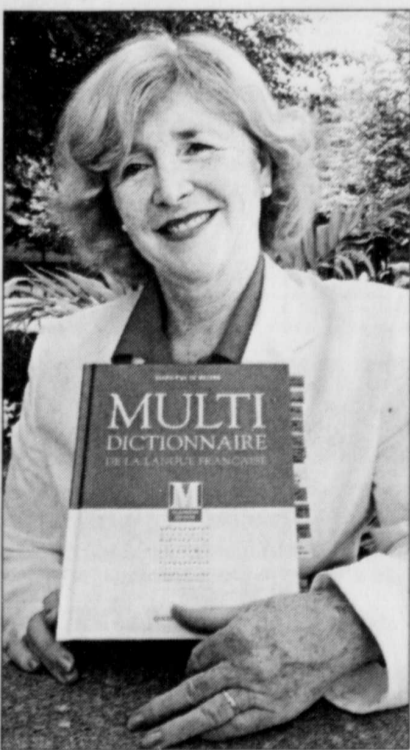
L'exemple des noms vidanges au sens de « ordures » et vidangeur au sens de « éboueur » est éloquent. Dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets, aussi bien dans la réglementation que dans la pratique, les termes vidanges et vidangeur ne sont plus employés, sinon à l'oral, dans un registre nettement familier. Toutes les villes et municipalités ont opté pour l'expression enlèvement des ordures ainsi que pour le nom éboueur, et ce, depuis de nombreuses années.

« Un dictionnaire est l'émergence d'une société. Il doit rendre compte de nos réalités culturelles. Il faut cesser de se limiter aux décisions prises à Paris en ce qui concerne notre langue », affirme Claude Poirier (LE SOLEIL, 17 août 2003). Plutôt nauséabondes, ces réalités culturelles ! On peut d'ailleurs se demander pourquoi ces termes si nécessaires à l'expression de notre culture ne figurent pas dans le *Dictionnaire historique du français québécois* publié sous la direction de ce linguiste.

En prônant l'intégration de québécois contestables à la nomenclature d'un dictionnaire, les chercheurs du TLFQ ne risquent-ils pas de dévaloriser les québécois qui appartiennent au bon usage du français du Québec ?

Il est loin d'être certain que les Québécois francophones souhaitent en 2003 un tel recul, une telle folklorisation de leur vocabulaire, alors que les contacts avec les autres francophones de la planète se multiplient, ici comme à l'étranger. Dans ce contexte, est-il souhaitable de faire bande à part au sein de la francophonie, de promouvoir la marginalisation de notre langue ?

Il ne suffit pas que des mots ou expressions aient été usités au Québec pour être promus québécois à consacrer : « L'usage seul n'est pas suffisant pour créer la norme », écrit Bohuslav Havránek, théoricien du Cercle linguistique de Prague cité dans *La Norme linguistique*, É. Bédard et de



Marie-Ève de Villers

J. Maurais (dir.), Conseil de la langue française et *Le Robert*, 1983. Bien des termes sont sortis de l'usage en raison d'une évolution rendue nécessaire par le changement du contexte social, politique, juridique ou économique.

L'Université Laval a une longue tradition et une réputation enviable

en matière de dialectologie ainsi que dans le domaine de l'histoire du français au Québec grâce aux recherches du TLFQ. Ces travaux sont essentiels ; ils nous permettent de connaître l'évolution de la langue française depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours et de mieux comprendre la situation linguistique actuelle.

Ces recherches ne doivent cependant pas faire fi des progrès remarquables qui ont été accomplis au Québec au cours des trois dernières décennies. Le vocabulaire du travail, des affaires, des lois et règlements ainsi que la langue de l'État et des entreprises ont évolué considérablement au cours de cette période.

Il ne faudrait surtout pas négliger l'usage social et le rôle économique de la langue. Sans l'énorme chantier terminologique des années 70 orchestré par l'Office de la langue française sous la direction linguistique de Jean-Claude Corbeil, le Québec serait encore largement anglicisé. La réceptivité des Québécois à l'égard des terminologies préconisées, leur sensibilisation en matière de qualité de la langue sont indéniables et ont favorisé une amélioration notable du français au Québec.

Le texte publié dans la page Opinions du SOLEIL le 8 septembre n'est pas une justification des québécois proposés ; il constitue plutôt une attaque contre le *Multidictionnaire*. Entre autres critiques, les auteurs jugent

que « le Multi véhicule une doctrine confuse à propos de la norme du français au Québec ». Au contraire, il nous semble que la position du Multi est limpide.

Ainsi que l'écrit Jean-Claude Corbeil dans la préface de la 4^e édition de l'ouvrage (2003) : « La position normative du *Multidictionnaire* est nuancée. L'ouvrage décrit le français standard, tel qu'il est explicité par les grammaires et les grands dictionnaires, noyau dur de la langue française commune à tous les francophones, qui permet l'intercommunication entre l'ensemble des usagers de la langue française, par-delà les particularismes de chaque pays ou de chaque région. (...) Il signale les usages propres au Québec et précise leur statut par rapport à la norme du français au Québec, selon qu'ils sont admis comme standards, qu'ils appartiennent à des registres de langue ou qu'ils sont discutables, voire à éviter en communication soignée (...) ».

Dans l'histoire des dictionnaires et ouvrages linguistiques du Québec, une tendance lourde se dégage. Les ouvrages qui font l'objet d'une grande diffusion ont tous la même orientation, celle de guider l'usage. Ainsi qu'en témoigne le succès du *Multidictionnaire* — 500 000 Québécois en ont fait l'acquisition depuis sa parution il y a 15 ans —, l'orientation de cet ouvrage semble répondre adéquatement aux besoins spécifiques des francophones du Québec.

EN BREF

Deux homosexuels mariés se sont vu refuser l'entrée aux États-Unis

■ TORONTO — Deux homosexuels mariés légalement en Ontario affirment qu'on leur a interdit l'entrée aux États-Unis parce qu'un douanier américain à l'aéroport a refusé qu'ils remplissent un formulaire de dédouanement en tant que famille. Kevin Bourassa et Joe Varnell ont indiqué hier avoir renoncé à leur voyage en Georgie après que le douanier américain à

l'aéroport international Pearson ait rejeté leur formulaire de déclaration de douane en tant que « famille » et ait exigé qu'ils remplissent des formulaires séparés en tant que célibataires. Après s'être plaints à un superviseur des douanes, les deux hommes se sont fait dire qu'ils ne seraient pas autorisés à entrer aux États-Unis en tant que famille parce

que le pays ne reconnaît pas les mariages entre conjoints de même sexe, a déclaré M. Bourassa. « Lorsque nous avons réalisé que nous ne pourrions pas entrer aux États-Unis, nous avons dû prendre une décision très difficile », a affirmé M. Bourassa dans une entrevue, en soutenant qu'il s'agissait d'une violation des droits de la personne. « Nous aurions

pu remplir des formulaires séparés, mais jusqu'à quel point êtes-vous prêt à perdre votre dignité? Nous avons senti qu'il s'agissait d'une atteinte à notre dignité, alors nous avons décidé de rentrer à la maison. » L'incident survient alors qu'un débat animé a eu lieu plus tôt cette semaine aux Communes au sujet des mariages gays. (PC)

GP DE MONTRÉAL

L'espoir persiste à Québec et à Ottawa

OTTAWA (PC) — Moins de 24 heures après que le premier ministre Jean Charest eut abandonné l'espoir de sauver le Grand Prix de Montréal pour 2004, les politiciens responsables du dossier, tant à Québec qu'à Ottawa, l'ont contredit, hier, du moins publiquement.

« D'ici au 1^{er} octobre, je pense qu'il faut faire tous les efforts pour être capables de trouver une solution », a déclaré le ministre fédéral responsable du Québec, Martin Cauchon, à sa sortie des Communes.

Le mois dernier, le grand patron de la Formule Un, Bernie Ecclestone, a annoncé que l'épreuve montréalaise ne figurait pas au calendrier 2004 en raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre, de l'interdiction totale de la publicité et des commandites provenant des cigarettiers, qui financent plusieurs écuries automobiles.

« Il faut faire tous les efforts pour être capables de trouver une solution », a déclaré Cauchon

Le ministre Cauchon a néanmoins répété qu'il n'était pas question de modifier la Loi antitabac ou de verser des fonds publics à l'organisation du Grand Prix pour lui permettre d'indemniser les écuries qui voudraient arborer leurs publicités de cigarettes à Montréal. Quant à l'idée de suspendre l'application de la loi pendant les trois jours que dure la course, M. Cauchon semble l'avoir déjà rejeté puisqu'elle susciterait la convoitise chez les autres organisateurs d'événements et serait contraire à la Charte canadienne des droits et libertés.

« Je ne veux pas créer de faux espoirs », a-t-il tenu à dire, en refusant toutefois de lancer la serviette.

FOURNIER ET CODERRE

De passage à Montréal, le ministre québécois du Sport, Jean-Marc Fournier, a lui aussi assuré qu'il n'était pas encore trop tard.

« Nous avons encore deux semaines » avant que la situation ne devienne irréversible, a-t-il insisté, en soulignant que le premier ministre Charest a dit mercredi « mince espoir », et non pas « plus d'espoir ».

Le ministre Fournier a estimé qu'il pourrait encore y avoir des « rebondissements » ou des « reconsidérations » dans le dossier, sans préciser sa pensée. À ses côtés, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a soutenu qu'il serait difficile de récupérer le Grand Prix dans les années à venir, une analyse que M. Fournier n'a pas voulu partager.

À Ottawa, le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, Denis Coderre, s'est à nouveau permis de mettre son grain de sel dans le dossier, ajoutant à la confusion.

« D'après moi, c'est fini, a-t-il lancé à sa sortie des Communes. S'il y a encore un espoir, c'est sur (la suspension de) trois jours (de la Loi antitabac), mais à la lumière de ce que je vois, je pense que c'est fini. Il faut se rendre à l'évidence. »

Il faut dire qu'en Chambre, M. Cauchon a lui-même laissé entendre que seule une modification à la Loi antitabac permettrait de sauver le Grand Prix avec certitude.

NOTRE PLUS GROS ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE! DEMAIN ET DIMANCHE SEULEMENT!

GAGNEZ UN BON POUR MAGASINER CHEZ LÉON, VALEUR DE 3000\$!
Ameublements! Appareils électroniques! Faites votre choix! Aucun achat nécessaire.

L'ÉVÉNEMENT **2 JOURS SEULEMENT!**

APPRÉCIATION DU CLIENT
Leon

DES ACHATS BRÛLANTS!
Nous avons coupé les prix dans chaque rayon. En voici quelques exemples!

PLUS! PRENEZ Avec un achat minimum de 488\$,

36 MOIS POUR PAYER!

TOUTES GRANDEURS UN BAS PRIX! (Lit 1 place, 2 places, grand lit, très grand lit)
À l'achat d'un ensemble

Sealy Platinum de luxe de Sealy

Refrigerateur 18 pi. cu.
SUPER ACHAT! 679\$ LIVRAISON INCLUSE

SAMSUNG 42" COMPATIBLE À LA TVHD
Format grand écran 16:9 pour image de type cinéma maison
Garantie de 2 ans
base incluse
SUPER ACHAT! 1999\$ LIVRAISON INCLUSE

BONI! FAUTEUIL SIMILICUIR ET TABOURET
à l'achat de ce TV 42"

Sofa contemporain
En tissu chenille vert mousse
SUPER ACHAT! 449\$ LIVRAISON INCLUSE

• 36 VERSEMENTS ÉGAUX
• PAS D'INTÉRÊT • AUCUNS FRAIS!

GAGNEZ DES MEUBLES GRATUITS!
Toutes les heures, nous donnons en cadeau un beau meuble dans tous les supermagasins Léon participants. Les cadeaux ont une valeur totale de plus de 40 000\$. Aucun achat nécessaire.

Vous devez remplir ce bulletin et le déposer à tout supermagasin Léon pour avoir la chance de gagner un meuble gratuit ou un bon d'achat vous permettant de faire du magasinage. Aucun achat nécessaire!

MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET APP. ÉLECTRONIQUES

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des
Halles Fleurs de Lys
(418) 683-9600

STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902

MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS SEULEMENT

CARREFOUR LES SAULES
5150, boulevard
de l'Ornière
(418) 874-1077

Nom M./Mme/Mlle _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Province _____ C.P. _____
Courriel _____ Tel. () _____

HEURES D'OUVERTURE
Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. : Les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Le solde de l'achat est divisé en 36 paiements égaux. Dans le cas d'un mode de paiement Citifinancial ou Visa Desjardins, un relevé de compte mensuel sera émis.
Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués dans nos centres des subalines. Un acompte de 25% est requis pour les commandes spéciales.

En Collaboration avec **TQS** **LÉT URN** **BE Goodies**

250 VOITURES • 40 KIOSQUES COMMERCIAUX • ANIMATION • AUDIO / DJ HIPHOP • MISS SALON TUNING QUÉBEC • CONCOURS DE BIKINI

SALON TUNING DE QUÉBEC
SPORT COMPACT & PERFORMANCE
20/21 SEPTEMBRE 2003
21ÈME ÉDITION

INSCRIPTION KIOSQUES:
CP 100 St-Hubert
Montréal, QC H3K 9B9
Tel. 418 451-0262 / 514 746-1148
Fax. 514 767-3064
sport_autos@videotron.ca
www.salonautospport.com

ExpoCité
Centre de loisirs du Québec